Année 1954. — N° 17. Le Numéro: 15 francs. 1er Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7 | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954

Séances des 22 et 23 Juin 1954.

SOMMAIRE

Conjoncture économique dans les territoires d'outre-mer.
(Maroc. — Départements d'outre-mer. — Rapport général sur l'ensemble des territoires) (1).

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DU MAROC

Rapport (2) présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Tisserand.

CHAPITRE Ier

ASPECT DEMOGRAPHIQUE DE LA CONJONCTURE

I. — Observation préliminaire.

Toute interprétation des faits économiques doit être faite en fonction de l'évolution de la conjoncture démographique d'une nation.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu placer au début de cette étude les données statistiques afférentes à l'évolution de la population du Maroc.

Nous observons ainsi aisément que *le facteur prédominant de la vie économique et sociale du Maroc est l'extrême jeunesse de la population marocaine et son accroissement rapide.*

Cette observation domine tous les problèmes d'aujourd'hui et pose, d'ores et déjà, des problèmes délicats à résoudre dans un proche avenir.

II. — Données statistiques.

1° *Population non marocaine.*

La plupart des recensements ont été effectués selon des procédés classiques. Ils doivent être tenus pour exacts — sinon en valeur absolue — du moins en valeur relative.

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique*, n°s 20 et 21, des 23 et 24 juin 1954.

(2) L'ensemble du rapport a été adopté par 122 voix contre 15 et 16 abstentions (voir résultat du scrutin n° 1 en annexe).

POPULATION NON MAROCAINE

(Non compris les militaires dans les casernes.)

Taux démographiques de 1909 à 1952.

Pourcentage d'erreurs absolues : 10 à 20 p. 100; pourcentage d'erreurs relatives : 2 p. 100.

ANNÉES	POPULATION	AUTRES ESTIMATIONS
1921	(4) 80.000	»
1926	(3) 104.712	»
1936	(3) 202.594	»
1939	(1) 218.000	»
1940	(1) 250.000	»
1941	(1) 275.000	»
1942	(1) 290.000	»
1943	(1) 310.000	»
1944	(1) 320.000	»
1945	(1) 290.000	»
1946	(1) 305.000	»
1947	(1) 332.000	(3) 325.000
1948	(1) 350.000	(2) 325.930
1949	(1) 380.000	»
1950	»	»
1951	(3) 363.354	»
1952	(5) 367.000	»

(1) Service central des statistiques, d'après l'enregistrement à l'état civil (estimation).
(2) Statistiques générales de l'Afrique occidentale française.
(3) Service central des statistiques; 59,4 p. 100 d'augmentation de 1936 à 1951.
(4) Estimation de M. Miège « Le Maroc » (P. U. F. 1956).
(5) Dont 307.000 Français et 59.000 étrangers.

Il convient de signaler que l'accroissement de la population européenne est en partie due à une immigration européenne relativement élevée.

De 1949 à 1952, 42.000 immigrants seraient entrés au Maroc, dont 35.000 Français. Pendant la même période, 10.800 Européens auraient définitivement quitté le Maroc (dont 7.500 Français). Le chiffre de l'immigration européenne, pour cette période, serait, en définitive, de 32.000 environ, dont 27.000 Français.

La population non marocaine recensée le 15 avril 1952 s'élève à 363.000 personnes, dont 304.000 Français et 59.000 étrangers. 280.000 d'entre eux habitent les dix-neuf villes érigées en municipalités et 135.000 la seule ville de Casablanca. Depuis 1936, le nombre des Français a augmenté plus que celui des étrangers, ainsi que leur importance relative dans le total. Ce recul est dû, d'une part, au ralentissement de l'immigration, d'autre part, aux acquisitions de la nationalité française par naturalisation, mariage ou acquisition automatique à la naissance.

Il est difficile de dire de façon certaine quelle a été l'évolution du mouvement migratoire au Maroc en 1953. Il semble néanmoins que l'on puisse affirmer que l'immigration européenne s'est singulièrement ralentie, en raison du triple facteur suivant : situation politique, conjoncture économique plus difficile et difficulté de trouver un logement dans les grandes villes.

Par contre, il serait intéressant de connaître le chiffre exact des militaires et des ouvriers américains récemment installés au Maroc. Les chiffres les plus divers sont avancés, mais le nombre des résidants semble avoir augmenté de façon notable : les constructions édifiées dans la région de l'aérodrome de Nouasseur et la circulation des voitures américaines militaires dans la région de Casablanca laissent supposer une augmentation des effectifs.

2° Population marocaine.

Les recensements effectués avec des moyens suffisants appliqués à une population mobile et réticente aux formalités (crainte d'une imposition par capital) ne doivent être considérés que comme donnant des résultats très approximatifs.

Un recensement très sérieux a eu lieu en 1952, dont les résultats ne sont pas encore définitivement connus.

POPULATION MAROCAINE

ANNÉES du recensement.	POPULATION (d'après M. Miège, « Le Maroc »).	POPULATION Autres sources.
1921	3.500.000	»
1926	5.300.000	»
1936	6.245.000	»
1947	8.617.000	(1) 8.450.000 (2) 8.300.000

(1) Service des statistiques du gouvernement chérifien.
(2) Bulletin de la statistique générale de l'Afrique occidentale française.

3° Répartition de la population active.

La population active peut être estimée à 2.280.000 personnes, se répartissant comme suit :

67 p. 100 travaillent dans l'agriculture, l'élevage, les forêts;

10 p. 100 dans le commerce et branches annexes;

10 p. 100 sont utilisés dans la profession de domestiques;

6 p. 100 sont utilisés dans les industries extractives et métallurgiques;

11 p. 100 doivent être classés comme appartenant à des professions diverses.

Il y a lieu de noter une concentration de la population dans les villes : d'où le problème permanent, et qui s'aggrave d'année en année, du logement de la population urbaine.

CONCLUSIONS

L'accroissement annuel de la population marocaine apparaît comme étant de l'ordre de 180.000 individus.

« Il faut s'attendre à voir la population marocaine doubler en trente-cinq ans et tripler en cinquante-cinq ans ». (1)

Cet aspect démographique fait apparaître la conjoncture économique sous un jour spécial, surtout en raison du fait que la population marocaine est une population jeune, dont près de 35 p. 100 sont représentés par des enfants et adolescents de moins de 15 ans (2).

Un problème grave se pose d'ores et déjà : celui d'assurer un logement, du travail et un niveau de vie décent à cette population. L'état actuel du marché de l'emploi, le maintien des bidonvilles et les possibilités de productions agricoles du Maroc laissent supposer que, dans un proche avenir, il y aura un nombre important de sans-travail, mal logés et sans doute sous-alimentés, surtout dans les grandes villes. Résoudre ce problème urgent, c'est résoudre celui de l'expansion économique au Maroc.

Résoudre le problème de la compréhension entre les nouvelles générations marocaines, qui n'ont pas connu la période antérieure à Lyautey ni les bienfaits de son action, et les nouvelles couches de la population française serait résoudre le problème de la paix au Maroc et de la prospérité humaine et sociale du pays.

(1) M. Miège, « Le Maroc », P. U. F. 1960, p. 55.
(2) En France, 21 p. 100; en Algérie, 30 p. 100.

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE

SECTION 1. — Caractéristiques de l'agriculture marocaine.

La superficie totale du Maroc est de 39,5 millions d'hectares; la surface cultivée est de 4,5 millions d'hectares.

« Sur ce chiffre, les 9/10 appartiennent aux Marocains, qui possèdent, en outre, 96 p. 100 du cheptel vif et les 3/4 des arbres fruitiers; 1/10, soit un million d'hectares, sont possédés par les Européens; encore est-il inexact que ce soient les meilleures terres ».

... « Cette large prédominance des autochtones se retrouve dans le nombre des exploitants, qui est de 1.300.000 de fellahs et de 7 millions de ruraux, contre moins de 6.000 Européens, représentant 38.000 âmes, soit 1.650 colons officiels, avec 290.000 hectares et 4.300 colons privés, avec 700.000 hectares ». (1)

La superficie utile du Maroc est représentée par:

3,7 millions d'hectares de forêts.
2,2 millions d'hectares de nappes alfatières.
7,5 millions d'hectares de parcours.
3 millions d'hectares de jachères.
90.000 hectares de merdjas et de lacs.

SECTION 2. — Les céréales.

La surface cultivée du Maroc est couverte par 92 p. 100 de céréales, soit environ:

2 millions d'hectares d'orge.
1 million d'hectares de blé dur.
450.000 hectares de blé tendre.
500.000 hectares de maïs.
50.000 hectares d'avoine.
20.000 hectares d'alpiste.
20.000 hectares de millet.
3.500 hectares de riz.

RENDEMENT

Le rendement unitaire est très faible: de 5 à 6 quintaux à l'hectare. Ce chiffre apparaît dans toute sa faiblesse, lorsqu'on le rapproche des rendements dans d'autres pays.

17 à 19 en France (et 40 à 50 dans les régions du Nord).
25 à 26 en Allemagne.
28 à 30 en Belgique.
35 en Hollande.
13 aux U. S. A.

La cause de ce faible rendement est double:

Climat irrégulier d'une année à l'autre, ce qui explique les variations importantes du rendement;

Insuffisance des équipements techniques indigènes (la production des colons atteint 5,40 quintaux par consommateur européen. La production indigène n'atteint que 1,5 quintal par habitant, bien que l'on ne compte qu'un céréaliculteur musulman pour seulement 6,1 consommateurs marocains).

RÉSULTATS 1953

a) Blé tendre.

Les résultats de 1953 ont été très satisfaisants; la production de 1953 a été supérieure de 30 p. 100 environ sur celle de l'année précédente.

La croissance des productions depuis 1948 a été continue: les résultats de la production ont été les suivants:

Production de blé tendre (en milliers de quintaux).

Années:		Années:	
1934-1941	2.935	1952	3.181
1941-1948	2.460	1953	4.000
1951	3.073		

(1) Em. Miège in « Bulletin économique et social du Maroc », décembre 1952.

L'origine de cet accroissement de la production en 1953 ne doit pas être recherchée dans une augmentation de la surface cultivée ou dans une amélioration notable des techniques de production. Mais les années 1951 et 1952 avaient connu une situation climatérique défavorable, alors que les conditions se sont améliorées en 1953. Cette observation est également valable pour expliquer les rendements de blés durs et d'orge.

b) Blés durs.

L'augmentation de la production en 1953 a été de l'ordre de 15 p. 100. Les rendement au cours des dernières années ont été les suivants:

Production de blé dur (en milliers de quintaux).

Années:		Années:	
1934-1941	5.149	1952	4.766
1941-1948	5.051	1953	5.500
1951	5.305		

c) Orge.

L'augmentation de la production a été de 30 p. 100 environ sur les années précédentes. Les rendements ont été, en effet, les suivants:

Production d'orge (en milliers de quintaux).

Années:		Années:	
1934-1941	11.653	1952	12.630
1941-1948	12.692	1953	15.800
1951	16.171		

Le souci dominant des agriculteurs, en automne, a été l'écoulement de la production d'orge: la récolte a été importante, mais les cours sont en baisse, au Maroc, comme sur les marchés mondiaux, en raison de l'importance mondiale de la récolte. Le cours de l'orge s'est ainsi effondré, de 2.415 F en novembre 1952 à 1.608 F en novembre 1953. L'exportation s'avère difficile et la trésorerie des agriculteurs marocains en subit les conséquences. Les éleveurs ont été appelés à distribuer aux troupeaux des quantités d'orge plus abondantes, ce qui a amené, en contrepartie, une amélioration très nette de l'état sanitaire moyen du cheptel. Il serait utile que soit recherchés les moyens propres à reconquérir le marché d'exportation d'Allemagne qui, avec ses malteries, représentait, avant la guerre, une part importante des exportations d'orge d'origine marocaine. Par contre, le développement de la consommation des tourteaux par le bétail métropolitain pourrait bien être la cause d'une limitation progressive des exportations vers la métropole.

d) Maïs.

Les récoltes de maïs ont été assez médiocres, par suite du chergui qui a persisté au cours de l'été.

Les résultats, au cours des dernières années, ont été les suivants:

Production de maïs (en milliers de quintaux).

Années:		Années:	
1934-1941	2.646	1952	2.952
1941-1948	2.854	1953	»
1951	2.147		

e) Sorgho.

La récolte de sorgho a été satisfaisante dans le Gharb.

f) Riz.

La mise en culture de 3.000 hectares de nouvelles rizières se poursuit activement dans le Gharb, ce qui portera, dans un proche avenir, la superficie totale à 6.000 hectares.

Le riz du Maroc est très apprécié sur les marchés extérieurs et fait l'objet d'une demande accrue: 1.200 tonnes de riz long de la récolte 1952 ont été exportées vers la France métropolitaine.

3.000 tonnes ont été réservées pour la consommation locale en 1953 et 2.300 tonnes de rix mi-long et rond devaient être exportées en 1953 sur des marchés extérieurs autres que le marché français.

Le rendement du sol est tel qu'il fait du Maroc un des pays les plus favorisés pour la culture du riz. Un tel état de fait est dû à la douceur de son climat, à la richesse de ses terres et surtout à l'existence dans cet admirable pays d'un volant de sécurité qui permet d'échelonner les semis de mai à juin, sans avoir à redouter les gelées tardives du printemps ou les inondations et les froids précoces de l'automne. La durée de végétation du riz étant, en général, de cinq mois, on peut assurer la récolte dans de meilleures conditions au Maroc que dans les contrées tropicales, où les saisons des pluies sont très longues et où les inondations prématurées risquent de compromettre les moissons. D'ailleurs, les rendements à l'hectare sont, en général, plus élevés dans les pays tempérés que dans les contrées trop chaudes.

Pour toutes ces raisons, il semble donc que le Maroc, sans toutefois prendre place parmi les grands pays producteurs, peut avoir dans le riz une culture vivrière fort intéressante, qui constituera un élément précieux de l'alimentation de ses populations.

Par contre, en ce qui concerne les exportations vers la métropole, il ne faut pas oublier l'incertitude du marché métropolitain (consommation actuelle de 50.000 tonnes par rapport à une consommation antérieure à la guerre de 100.000 tonnes).

Conclusion

La non-production relative de la culture des céréales (exception faite du riz) et l'accroissement de la consommation de blé tendre présentent des risques en cas de tension internationale. Les observations que nous présentions en 1953 sont encore valables en 1954, en ce qui concerne les causes de cet état de choses.

Certes, l'on a bien souvent indiqué que la production des agriculteurs marocains restait insuffisante et qu'en particulier le rendement obtenu à l'hectare pouvait être considérablement amélioré.

Cette situation n'est pas sans issue, car les expériences tentées dans le cadre de l'action entreprise par les secteurs d'amélioration du paysannat manifestent qu'il est possible d'obtenir une amélioration de l'ordre de deux quintaux à l'hectare.

La politique bien souvent définie et consistant à rendre le Maroc indépendant des autres pays, pour assurer les besoins de sa consommation et, en même temps, fournir aux fellahs des blés de semence sélectionnés, sans doute ambitieuse, doit néanmoins être mise en œuvre.

Mais l'agriculture marocaine semble défavorisée:

Par la disparité des prix agricoles et industriels (tracteurs, engrais, en particulier);

Par une fiscalité réelle, assise sur la propriété foncière: les rentrées fiscales procurées par les textiles représentent environ le cinquième des impôts directs.

Pourtant l'agriculteur marocain est un des moins favorisés dans la distribution du revenu national; or, 80 p. 100 des Marocains vivent de la terre (67 p. 100 de la population active).

La fixation du prix du blé par le Gouvernement à un niveau généralement moins rémunérateur que celui des céréales secondaires incite le cultivateur à lui préférer d'autres cultures; le blé dur, par exemple, qui cotait environ 3.500 fin juin 1952, atteignait 4.500 fin juillet.

La prospérité que connaît le Maroc existe beaucoup plus dans les villes que dans les campagnes et certains agriculteurs, tant autochtones qu'européens, se sont endettés progressivement depuis 1948.

Les exploitants agricoles semblent éprouver des difficultés de trésorerie que confirment des demandes de crédit accrues auprès des banques.

Section 3. — La vigne.

Les vignes qui avaient une bonne végétation ont souffert du chergui en mi-juillet. La chaleur a, en outre, avancé la maturité du raisin d'une dizaine de jours.

La récolte a été bonne dans les régions de Fez et Oudjda; elle peut être considérée comme normale dans le Gharb et la région de Meknès. Par contre, les vignobles de la région de Rabat et une partie de ceux de Casablanca ont été assez éprouvés.

La récolte semble être quelque peu supérieure à celle de l'année précédente.

Les attaques du mildiou dans les régions de Fez et de Marrakech avaient expliqué la faiblesses de la récolte de 1952, mais cette situation est essentiellement passagère: la production doit se développer au cours des années à venir eu égard à la superficie des terres plantées en jeune vigne.

La production s'est élevée: en 1948, 500.000 hectolitres; en 1950, 700.000 hectolitres; en 1951, 1 million d'hectolitres; en 1952, 600.000 hectolitres; en 1953, environ 1 million d'hectolitres.

Il n'est pas inutile de rappeler que les prévisions pour la récolte étaient supérieures de 200.000 à 250.000 hectolitres à la production (prévisions avant le chergui de juillet).

La consommation intérieure se maintient à 600.000 hectolitres. Il s'agit donc de trouver un débouché extérieur pour ce vin, dont les qualités sont appréciées et qui se révèle un concurrent assez redoutable.

Il serait inquiétant que ce débouché soit recherché en Afrique occidentale française, comme semble s'en manifester la tendance. L'Etat doit veiller à ce que des considérations économiques ne l'emportent pas sur la défense de l'équilibre physiologique des populations africaines, déjà compromis dans plusieurs endroits par l'alcoolisme.

Section 4. — Les agrumes.

La récolte de la campagne d'agrumes 1952-1953 a été très satisfaisante.

Les quantités exportées de novembre à mai au cours des dernières années ont été les suivantes (chiffres de l'O. C. E.):

Exportation d'agrumes (en milliers de tonnes).

Campagne 1950-1951	105,6
Campagne 1951-1952	94,8
Campagne 1952-1953	117,7

La saison 1952-1953 a été supérieure à la précédente et sensiblement égale ou un peu supérieure à celle de 1950-1951.

La campagne actuellement en cours (1953-1954) semble moins satisfaisante. Les travaux se poursuivent sans doute avec régularité dans les vergers d'agrumes. La végétation est bonne et l'évolution est normale, mais les importantes chutes de pluies qui se sont produites au mois de juin abaisseront sans doute la production de la campagne de 40.000 tonnes (soit 140.000 tonnes en 1953-1954 pour une production de 180.000 tonnes l'année précédente).

Il y a lieu de remarquer la qualité exceptionnelle des produits exportés. L' O. C. E., en appliquant des pratiques draconiennes, a fait des oranges marocaines une production de qualité recherchée par les importateurs et dont la qualité est, en général, supérieure à celle de l'Algérie.

Section 5. — Autres cultures.

1. *Le sorgho.*

La récolte de sorgho a été satisfaisante surtout dans le Gharb.

2. *Légumineuses de printemps.*

La récolte de *haricots* a été très médiocre. Les *pois chiches* ont donné des rendements assez irréguliers, le chergui ayant détruit une partie de la floraison. La récolte des *fèves* est moyenne, mais celle des *poids ronds* très satisfaisante.

3. *Cultures industrielles.*

A. — La récolte du *coton* est en cours au Tadla et dans les régions de Marrakech. Dans le Tadla, il semble que la récolte soit inférieure à celle de l'année précédente, en raison des chaleurs d'août et des dégâts déterminés sur certaines parcelles par la grêle.

La culture du coton semble pouvoir être accrue de façon sensible au Maroc.

D'après Trabut, qui cite le témoignage d'auteurs anciens, le cotonnier (il s'agit, en l'espèce, du *C. Herbaceum*), venu d'Orient avec les Arabes, fut cultivé en grand du huitième au dix-huitième siècle dans le Maghreb, de la Tunisie au Maroc; il ne s'y trouve d'ailleurs pas dans son aire naturelle. Du reste, depuis un siècle, ce sont exclusivement les espèces américaines (upland et longues soies) qui sont cultivées.

Les essais faits un peu partout au Maroc ont permis de reconnaître que, dans quelques endroits du Maroc occidental, le cotonnier pouvait être cultivé sans irrigation. Partout ailleurs, on ne peut espérer obtenir de résultats sans une irrigation convenable.

Mais c'est au Maroc oriental que la culture cotonnière a paru le mieux à sa place, en particulier dans la région de Berkane, où, entre la mer et les massifs montagneux l'abritant des vents chauds, s'étend la plaine des Tréfas. Les services agricoles ont adopté un type sélectionné de Pima.

L'évolution de la culture du coton semble facile, grâce à une irrigation rationnelle; la présence d'une population nombreuse permettrait les travaux et la récolte dans des conditions relativement faciles. Aussi, le cotonnier devrait-il trouver sa place dans les nouvelles superficies irriguées; en assolement avec des cultures appropriées, il pourrait également être planté en culture dérobée pendant la période de croissance des agrumes et de l'olivier (1).

B. — Dans la région de Meknès, la distillation de l'alcool de betteraves est terminée; la production est inférieure à celle de la campagne précédente, le rendement des betteraves sucrières à l'hectare ayant été inférieur de 40 p. 100 à celui de 1952.

C. — Les cultures de *tabac* ont donné un résultat satisfaisant et le séchage s'est effectué dans de bonnes conditions.

D. — Le *chanvre*, qui a occupé des surfaces inférieures à celles de l'année dernière, en raison de la baisse de la filasse, est encore en cours de rouissage; les rendements semblent satisfaisants.

E. — Le *lin* et le *tournesol* ont souffert du chergui et la récolte a été inférieure aux prévisions.

F. — Le cumin, le coriande, le fenugrec.

4. — *Oliviers.*

L'état de la végétation est très satisfaisant; les pluies de septembre ont été favorables. La récolte des olives vertes a commencé en septembre dans toutes les régions. La récolte actuelle se confirme très supérieure à celle de 1952-1953, qui avait été faible: ce sera la récolte d'une bonne année moyenne.

Section 6. — **Elevage.**

Grâce aux ressources alimentaires offertes par les chaumes très abondantes, après une belle récolte de céréales, le bétail marocain s'est maintenu en bel état, malgré un été exceptionnellement chaud.

En fin de saison, les bovins accusent néanmoins un amaigrissement notable, plus marqué sur les sujets qui ont subi les atteintes de la fièvre aphteuse.

Avec septembre, les terrains de parcours se sont peu à peu dénudés et les éleveurs avisés distribuent à leurs animaux de la paille et même de l'orge (dont le cours est bas et l'exportation difficile). Ils utilisent également les issues de meunerie et mélasses.

De grosses pluies suivies de journées ensoleillées ont provoqué en mi-septembre une forte germination des herbes annuelles au moins dans les terres légères.

Sur les hauts plateaux du Maroc oriental, les troupeaux, rassemblés autour de points d'eau permanents, ont pu, à la faveur de ces averses, se disperser sur de vastes étendues et trouver ainsi une nourriture copieuse.

La période d'été est peu favorable aux entreprises d'ordre zootechnique; l'importation des vaches laitières, au total 600 têtes environ, dont 400 hollandaises et 200 danoises, a été ensuisée et s'est réalisée en automne.

La fièvre aphteuse a sévi avec une certaine violence. Les régions de Rabat et de Casablanca ayant été infectées et la maladie s'étant étendue à plusieurs autres points du territoire marocain, l'exportation des animaux vers l'Algérie fut interdite à la fin du printemps.

L'affection n'a pas causé de mortalité notable, mais on enregistre une perte de poids des sujets atteints.

Avec l'été, les maladies virulentes les plus courantes se sont manifestées en de nombreux points. Les vaccinations, jointes aux mesures sanitaires, ont évité, dans bien des cas, toute extension. Les maladies parasitaires, combattues avec énergie au cours des dernières années, sont en nette régression.

La chaleur a multiplié les cas de piroplamoses diverses, dont le traitement, pour être efficace, suppose une intervention rapide du vétérinaire, qui n'est pas toujours appelé assez tôt.

Le charbon bactéridien, avec 58 foyers, a causé 566 morts. On a vacciné 193.123 animaux.

(1) Auguste Chevalier et Pierre Senay: « Le Coton », P. U. F. 1949.

Le charbon symptomatique a été signalé à huit reprises, malgré des vaccinations systématiques du bétail depuis 15 ans. Il a causé la perte de 79 bovins. On en a vacciné 150.854.

La clavelée a été reconnue dans 23 foyers et a entraîné la vaccination de 81.310 moutons.

La rage, avec 81 cas déclarés, semble moins fréquente, mais une lutte intensive contre les chiens errants serait nécessaire pour débarrasser le Maroc de ce fléau.

La peste aviaire, installée à l'état permanent dans le pays, continue ses ravages.

La campagne de bains parasiticides préventifs a été menée sans incidents notables.

L'action sanitaire du service de l'élevage se résume ainsi:

7.853 consultations gratuites, dont 187 hospitalisations;
17.252 castrations diverses;
548.056 vaccinations;
5.117.670 traitements contre les parasites externes;
361.924 traitements contre les parasites internes.

Le lait.

Le relèvement du prix à la production du lait de 6 francs dans la région de Casablanca et de 5 francs dans les autres régions, intervenu en 1953, a incité les éleveurs à procéder à l'achat de vaches laitières à grand rendement.

Il a été également décidé d'augmenter l'indemnité aux éleveurs laitiers, dont les étables, infectées par la tuberculose, faisaient l'objet de mesures d'assainissement.

Le ravitaillement en lait n'a pas causé de difficultés spéciales.

Le lait de chèvre est resté la production accessible le plus facilement à l'indigène des secteurs ruraux: « La chèvre est l'animal du pauvre ». Mais l'augmentation du nombre des chèvres a une contrepartie fâcheuse, difficilement évitable: la destruction des forêts, consécutive à la destruction des pousses jeunes par ces animaux.

LES PROBLEMES AGRICOLES. — CONCLUSIONS

L'année écoulée a été une bonne année. Elle aurait pu être une année excellente, sans les dégâts causés aux récoltes par le chergui de juillet.

Mais cette année, comme les précédentes, aucune mesure de grande envergure n'a été prise pour remédier à la faiblesse de la production d'ensemble du Maroc.

Mesures préconisées.

1. — Accroissement de la production — son objet

Il existe deux méthodes complémentaires pour accroître la production: augmenter les surfaces cultivées et augmenter le rendement.

En l'espace de trente-cinq ans, la surface cultivée au Maroc a triplé; elle correspond aujourd'hui à 0,56 hectare par habitant, soit un peu plus qu'en France (0,50 ha). Si elle était bien cultivée, son rendement pourrait augmenter du double, voire même du triple (1). Elle serait alors suffisante pour satisfaire aux besoins du pays.

Le Maroc pourrait, par ailleurs, augmenter les superficies cultivées: pour les uns, de 2 millions d'hectares, pour les autres, de 5 à 7 millions d'hectares.

Mais il semble que, par rapport aux nations à forte proportion agricole, le Maroc ne soit pas actuellement défavorisé: aux Pays-Bas et en Belgique, la surface cultivée n'est que de 0,11 hectare par habitant. Dans les Etats moins évolués elle atteint, par contre, 0,70 hectare par habitant (Roumanie et Hongrie) et sans doute plusieurs hectares en Afrique noire sous-alimentée et peu peuplée.

Aussi, l'élévation des rendements apparaît-elle comme la plus urgente. M. Miège précise dans une étude récente:

« Si la surface actuellement ensemencée au Maroc donnait les rendements obtenus par les agriculteurs européens, la récolte passerait, *ipso facto*, de 22 millions de quintaux de céréales à 45 millions au moins, permettant ainsi de satisfaire durant de nombreuses années, aux besoins eux-mêmes accrus d'une population en voie d'extension. C'est donc bien là le moyen le plus efficace pour augmenter la production. »

(1) M. Miège, in *Bulletin économique et social du Maroc*, prétend que la production pourrait passer de 2.275.000 calories-hectare à 6.000.000 de calories-hectare.

2. — ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION — SES MÉTHODES

Les moyens à mettre en œuvre pour obtenir cette augmentation du rendement à l'hectare sont multiples; nous examinerons successivement les moyens scientifiques et techniques, l'irrigation et l'aide à apporter aux organisations agricoles.

a) *Moyens scientifiques et techniques.*

La science met à la disposition de l'agriculture les moyens variés, que nous nous bornerons à citer:

Utilisation de machines plus variées et plus puissantes (tracteurs, niveleurs, charrues à disques, moissonneuses, batteuses, etc.);

Amélioration des espèces et création d'espèces nouvelles (polyploïdes);

Utilisation plus rationnelle des engrais;

Mise en jeu de nouveaux moyens de lutte contre les ennemis des végétaux (insecticides, fongicides synthétiques, produits téléthoxiques);

Utilisation des hormones;

Utilisation de l'énergie solaire (travaux des professeurs Chouard et Longchambon).

b) *Moyens d'irrigation.*

Réalisation du programme de *petite et moyenne hydraulique*, qui devrait permettre d'irriguer, eaux de crues comprises, plus d'un million d'hectares. Une partie est déjà réalisée par le barrage d'El Kancera (227 millions de mètres cubes dont le périmètre est de 30.000 hectares dans la région de Sidi Slimane et bientôt de 50.000 hectares), par celui de l'oued Mellah (10 millions de mètres cubes et 3.000 hectares), celui du N'Fis (52 millions de mètres cubes et 40.000 hectares) après aménagement, celui d'Infout (80 millions de mètres cubes et 150.000 à 200.000 hectares) dans les Doukkala et les Abda après surélévation, celui de la Moulouy (40.000 hectares), celui de Ifin el Ouidane (1.400 millions de mètres cubes) qui, en 1954, arrosera 200.000 hectares; la dérivation de l'Oum er Rebia à Kasba Tadla, qui irriguera 60.000 hectares, dont 25.000 sont déjà irrigués.

D'autres barrages sont prévus sur le Hakour et la Tessaout pour l'irrigation des Sharga et du Haouz (100.000 hectares), puis dans le Nord sur le M'Dès, sur le Z'Ra, l'Ouergha et le Sebou (150.000 hectares) et dans le Sud sur l'oued Massa (20.000 hectares).

Le Maroc pourrait ainsi, du point de vue agricole, avoir la situation la plus enviable en Afrique du Nord.

D'après le service de l'information du protectorat, le débit utilisé est de l'ordre de 45/50 mètres cubes seconde et celui qui est immédiatement utilisable sans nouveaux barrages est de 75 mètres cubes seconde.

Le plan d'irrigation d'un million d'hectares sera atteint lorsque seront terminés les ouvrages ci-dessus (avec 350 mètres cubes seconde).

A ces travaux, il serait évidemment nécessaire d'ajouter des travaux de petite hydraulique répartie dans tout le pays, ainsi que des forages profonds, qui ont donné, dans certaines régions, des résultats presque inespérés.

c) *Aide aux organisations agricoles.*

Trois organismes aident au développement agricole du pays:

1° Les sociétés indigènes de prévoyance (S. I. P.);

2° Le service et les coopératives du paysannat;

3° L'office des Beni Amir.

a) Les S. I. P.

Les sociétés indigènes de prévoyance ont une origine ancienne, mais de nombreuses transformations sont intervenues dans leur structure et leur action pénètre et atteint profondément les masses avec lesquelles elles ont des contacts directs et partant efficaces et durables.

Certaines d'entre elles sont pourvues de moniteurs européens (75 actuellement et bientôt 105). Des engrais, des plans sélectionnés et des géniteurs sont mis à la disposition des agriculteurs.

Dans certains cas, les moniteurs louent à la tribu une petite ferme de 30 à 40 hectares qu'ils dirigent eux-mêmes et qui sert d'exemple, destiné à convaincre les cultivateurs de la supériorité des techniques qui leur sont proposées. L'application du nouveau plan quadriennal permettra de porter la consommation d'engrais à 350.000 quintaux par an, celle des semences sélectionnées à 380.000 quintaux, fournitures de charrues à 12.000, herses à 9.000, des machines de récolte à 150.000, etc., pendant que seront installés de nouveaux bains parasiticides, 10 infirmeries vétérinaires nouvelles.

Une aide accrue au S. I. P. doit être faite, car elle permettrait d'atteindre la source du mal (rendement insuffisant du fellah) à sa racine. Eduquer le petit cultivateur et lui donner les moyens de travail et éventuellement de crédit, tel est là le moyen le plus propre à assurer un véritable essor du paysannat indigène.

b) Les coopératives indigènes.

Elles sont de création récente. Plusieurs de ces organismes ont disparu, mais il en reste 67 sur 102. Elles ne jouissent pas au Maroc de la même autorité qu'en Tunisie, mais il convient de suivre cette évolution vers la coopération agricole avec intérêt, car elle révèle un nouvel état d'esprit dans le paysannat marocain.

c) Le service du paysannat.

Ce service est de création récente (1945). Son objet est la modernisation de l'agriculture locale. Pour le réaliser, il utilise plusieurs méthodes.

La première consiste dans la gestion directe des terres appartenant le plus souvent à des tribus ou fractions de tribus par l'intermédiaire des secteurs de modernisation du paysannat (S. M. P.). Ces secteurs, disséminés sur l'ensemble du territoire et au nombre de 41, sont dirigés par des techniciens européens et gérés par un conseil d'administration qui, sous le contrôle de l'autorité locale, comprend des membres de la tribu intéressée. Cette forme d'action n'est pas toujours comprise par le fellah individualiste et son principe est critiqué par un certain nombre, qui voient là une forme de production collective ne répondant pas à leurs aspirations intimes.

Les S. M. P. ont pour but la mise en valeur et en culture du périmètre par des moyens mécaniques puissants. Ils servent surtout de fermes-pilotes. Il est à noter que deux seulement de ces expériences sont bénéficiaires et peuvent procéder à leur auto-financement.

Ces secteurs groupent actuellement 14.000 hectares.

Mais le service du paysannat s'occupe aussi de terres melk ou privées, sous la forme de contrats librement consentis de cession ou de location: cette activité s'exerce sur 7.500 hectares.

Il intervient aussi pour exécuter à façon des travaux sur des terrains dont il n'a pas le contrôle et pour des cultivateurs qui n'ont pas de moyens techniques suffisants pour certains travaux (action sur 17.000 hectares).

Enfin le paysannat agit surtout par rayonnement, en encadrant les fellahs par des moniteurs, européens en majorité. Ce mode d'éducation, qui semble avoir l'adhésion du fellah s'étend sur 70.000 hectares et s'accroît rapidement. Par une sorte de contrat, les fellahs s'engagent à suivre les conseils du moniteur, à utiliser des charrues améliorées, des semences sélectionnées, à suivre un assolement, à acquérir et entretenir un certain cheptel. Des ristournes, des avances et des prêts leur sont consentis. Le fellah intéressé conserve son unité de culture.

Cette dernière activité, qui semble la plus conforme aux goûts traditionnels des fellahs, doit recevoir par priorité une aide substantielle.

d) L'office des Beni Amir.

Cet office a pour objet la création d'une véritable colonisation indigène. Il s'est donné pour tâche la mise en valeur d'un vaste périmètre irrigué par la dérivation de l'Oum-Er-Rebria. Par remembrements successifs, il a constitué des lots individuels d'environ 3 hectares considérés comme biens de famille incessibles et insaisissables, groupés en secteurs d'environ 1.000 hectares, à la tête desquels se trouve un moniteur européen chargé de guider les cultivateurs indigènes; 20.000 familles marocaines seront ainsi installées.

L'expérience de cet office pourra être déterminante sur l'évolution de la paysannerie marocaine, car elle pourrait servir d'exemple à d'autres réalisations. Il convient de suivre avec intérêt et aussi avec prudence cette opération d'éducation du paysannat et d'augmentation de la productivité agricole marocaine. Le problème de l'encadrement métropolitain doit être réglé avec sagesse, en tenant compte des susceptibilités indigènes et du fait que « n'importe quel fonctionnaire métropolitain n'est pas *a priori* apte à faire n'importe quoi outre-mer ». C'est dans une collaboration loyale entre le technicien (et non le technocrate) et le fellah qu'il faut rechercher les méthodes les plus sûres de l'accroissement de la productivité.

B. — *La lutte contre la dégradation des sols.*

Un problème posé récemment, mais dont la gravité apparaît aisément, est celui de la restauration des sols en voie de dégradation, parfois due à leur exploitation intensive.

M. Challet (1) attire ainsi l'attention des spécialistes sur cette question difficile à résoudre:

« Dans l'économie rurale actuelle, en mettant à part une assez grande proportion des terres cultivées selon ce qu'on appelle les méthodes modernes, les terres sont en pleine dégradation.

Cette dégradation est encore lente et insidieuse; elle n'apparaît qu'aux yeux de certains spécialistes, mais elle s'accélère et si les éléments agissants de la population ne prennent pas conscience de cet amenuisement progressif de leur capital de terre nourricière, ils préparent à leurs enfants ou à eux-mêmes de durs réveils... Une autre forme de dégradation encore plus insidieuse que l'érosion, à laquelle d'ailleurs elle prépare la voie est le déséquilibre agro-sylvopastoral, c'est-à-dire l'extension inconsidérée du défrichement des terrains à vocation forestière ou pastorale aux fins d'une culture qui ne peut le plus souvent être que temporaire... En fait de pâturage, il faut reconnaître que le problème ne se posait pas de manière urgente, tant que les effectifs des troupeaux étaient périodiquement ramenés par les guerres intestines, les razzias, les famine à un niveau inférieur à celui du taux de production de l'herbe. C'est à partir de l'époque de la paix française que s'est institué le processus de destruction que nous voyons se développer sous nos yeux avec des répercussions imprévues ».

Il convient donc de rechercher avec les spécialistes un sage équilibre entre les productions forestières, les pâturages et les cultures. Dans l'ensemble, c'est souvent vers un effort de reboisement qu'il faut s'orienter, en particulier sur les contreforts de l'Atlas.

CHAPITRE III

L'INDUSTRIE

SECTION I. — L'énergie.

A. — L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

L'introduction et le développement au Maroc de l'équipement électrique caractérise la nouvelle économie industrielle moderne apportée par le protectorat.

C'est en 1928 que fut commencée la construction des grands barrages de retenue permettant l'installation d'usines hydrauliques. Jusqu'à cette date, l'électricité était fournie par deux centrales thermiques.

A Sidi-Machou, sur l'Oum-Er-Rebia, fut construite la première usine produisant 65 millions de kilowatts. Successivement furent réalisés le barrage d'El-Kansera en 1934 (13 millions de kW), le barrage Cavaignac en 1935 et le barrage de Kasbah-Zidaniah (30 millions de kW).

En 1938, un vaste programme de grands travaux hydrauliques permettant l'accroissement des possibilités d'irrigation et des ressources hydro-électriques fut élaboré; c'est la réalisation de ce programme, qui n'est pas encore terminée à l'heure actuelle, qui se traduit par l'augmentation considérable de la production d'énergie électrique au Maroc. Quelques chiffres mesurent la rapidité des progrès accomplis:

En 1939, la consommation recevait au Maroc 160 millions de kilowatts par an; en 1949, la production hydro-électrique passait à 300 millions; 500 millions étaient franchis dès 1950. L'ensemble de la production électrique atteignait 686 millions en 1952 et 748 millions en 1953. L'achèvement du programme d'équipement doit permettre de produire en 1955 1 milliard ou 1 milliard 200 millions de kilowatts, dont les deux tiers sont d'origine hydraulique.

« L'équipement hydro-électrique est conditionné par les ressources naturelles des eaux.

Encore que, sur la plus grande partie du territoire, la pluviométrie annuelle moyenne ne dépasse guère 300 mm, les massifs du moyen et du grand Atlas constituent, pour le Maroc, une source de richesses qui, dans le groupe des pays d'Afrique du Nord, lui confère une situation privilégiée. Deux fleuves surtout, issus de ces massifs, le Sebou et l'Oum-er-Rebia, malgré leur long parcours en plaine dans des régions peu arrosées, ont des débits relativement importants. Soit en montagne, soit à proximité de leur débouché en plaine, ils traversent des cluses ou des défilés qui se prêtent assez bien à la construction de barrages d'accumulation ou de dérivation.

On donnera une idée des ressources hydrauliques du Maroc en indiquant que le débit moyen actuellement utilisé pour l'irrigation peut être évaluée à 50 mètres cubes-seconde, que le débit immédiatement utilisable sans nouveau barrage d'accumulation est de l'ordre de 70 mètres cubes-seconde et que le volume moyen des eaux de crue, supposé retenu dans les barrages en cours d'exécution ou en projet, correspond à un débit moyen de 150 mètres cubes-seconde.

On devrait donc pouvoir disposer, au terme d'un aménagement rationnel s'échelonnant sur une quinzaine d'années, d'un débit moyen régularisé de 220 mètres cubes-seconde.

L'inventaire complet des puissance utilisables, bien que déjà fort avancé, ne peut être encore dressé avec une exactitude suffisante, mais, dès maintenant, on peut affirmer que les aménagements prévus ou amorcés permettent de doter le pays d'une production hydro-électrique supérieure à 1 milliard de kWh.

L'équipement hydro-électrique du Maroc, à peu près nul en 1925, lorsque fut entreprise la première usine de Sidi-Maachou, est ainsi à la veille de satisfaire pleinement la fraction des besoins en énergie qui résultent d'un équilibre harmonieux entre la production hydraulique et la production thermique. A partir de 1955 en effet, la production d'origine hydraulique sera telle que, pendant les périodes d'hiver et de printemps, les usines thermiques pourront être mises en chômage ou exploitées seulement au minimum technique.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que, malgré l'effort déployé au cours des dernières années, l'équipement industriel et énergétique du Maroc est encore très loin d'avoir atteint le niveau de la plupart des autres pays. D'après les chiffres recueillis par l'U. S. Geological Survey, la production mondiale d'énergie électrique avait, en 1948, dépassé 770+100 kWh (dont 285+100 d'origine hydraulique), ce qui représente déjà un chiffre annuel de 350 kWh par habitant du globe (population mondiale estimée 2.200 millions d'après le bureau des statistiques de Lake Success), dont 130 kWh d'origine hydraulique. Or, la production marocaine par tête d'habitant n'était encore à cette époque que de 70 kWh. Elle atteint actuellement (1952), 89 kWh, dont 28.5 kWh d'origine hydraulique.

Le chiffre de 350 kWh par habitant est d'ailleurs lui-même très loin des résultats de certains pays fortement industrialisés. [France, 1.000 kWh par habitant en 1952; Etats-Unis, 2.870 (1951); Canada, 4.161 (1951); Norvège, 5.767; Suède, 4.777; Suisse, 2.180 (1951).]

Par contre, si — comme partout ailleurs — les premiers équipements ont été naturellement orientés au Maroc là où les frais d'établissement apparaissaient les moins élevés, il reste encore à construire de nombreux aménagements presque aussi rentables que les premiers: tel est le cas, par exemple, de l'ouvrage de régularisation de Sidi-Cheo, dont la construction s'impose dès maintenant et dont la rentabilité au cours des prochaines années est d'ores et déjà assurée.

Il est à remarquer également que, pour assurer la distribution de l'énergie produite ou à produire, le Maroc a dû s'imposer la construction d'un réseau d'intérêt général assez onéreux, du fait de la dispersion des installations industrielles ou des centres de consommation dans un pays cinq fois moins peuplé que la France, pour une superficie presque analogue.

Ce réseau comprend actuellement: 2.648 km de lignes à 22.000 volts, 1.436 km de lignes à 60.000 volts, 1.055 km de lignes à 150.000 volts déjà exécutées.

Déjà assez bien étoffé, il n'aura pas, au cours des prochaines années, à subir d'extensions considérables et pourra être assez vite amorti.

Précisons enfin que l'exploitation des centrales de production et du réseau d'intérêt général a été confiée à une seule société concessionnaire, « L'Energie électrique du Maroc », et cela avec une participation relativement importante de l'Etat chérifien. C'est l'Energie électrique du Maroc, qui contrôle et développe la production et le transport de l'énergie haute tension, vendue ensuite à des sociétés de distribution ou à des groupements importants à caractère industriel. »

(V. BAUZIL, ingénieur en chef des ponts et chaussées.)

(1) Conservateur des eaux et forêts au Maroc.

Le rapport annuel fait en 1953 par le président directeur de l'Energie électrique du Maroc fait connaître ainsi quel doit être le programme futur :

« Les études hydrauliques des dix dernières années ont confirmé les mégalités mensuelles et annuelles de débits marqués sur les graphiques, qui avaient justifié en 1942 la construction d'un grand barrage permettant de réaliser une régularisation annuelle et même hyperannuelle.

« D'autre part, les dernières années ont été mises à profit pour pousser le plus loin possible les examens des divers fleuves et rivières marocains. Des études ont été faites sur la Moulouya, sur le Sébou, sur l'Oum-er-Rebia et ses affluents. Parallèlement, des extensions des centrales thermiques actuelles ont été envisagées.

« Le programme futur devra tenir compte de la nécessité de réaliser, dans toute la mesure du possible, une importante réserve hydraulique et l'aménagement essentiel sera la construction du barrage Sidi Chebo, qui donnera une réserve utile analogue à celle de Bin el Ouidane, avec une production sensiblement moindre, de l'ordre de 10 millions de kilowatts-heure.

« Il est d'ailleurs possible, en raison de la réserve importante d'accroissement que représente l'équipement de l'Oued el Abid, que pour mieux échelonner les dépenses, il y ait intérêt à aménager, entre temps, une autre chute moins importante. Ce programme d'extension des moyens de production et de transport, qui doit être compris dans le programme quadriennal du gouvernement chérifien, est actuellement à l'étude. »

B. — Le charbon

Les besoins du Maroc en charbon sont relativement faibles : 220.000 tonnes, les principaux utilisateurs étant les centrales électriques, les cimenteries, les sucreries et l'office chérifien du pétrole.

Si les charbons gras et les cokes doivent être importés, le Maroc se suffit à lui-même pour l'anthracite produit dans la mine de Djerada. Il est même exportateur, pour une part notable de sa production.

Celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis 1938, comme l'indique le tableau suivant :

1938	141.000	tonnes.	1951	324.000	tonnes.
1948	285.000	—	1952	460.000	—
1949	341.000	—	1953	565.000	—
1950	360.000	—			

En 1953, la production charbonnière, avec un total de 565.000 tonnes, en augmentation de 23 p. 100, a couvert la totalité des besoins marocains en charbon maigre et a permis de réduire les importations de 18 p. 100, par rapport à 1952.

Le problème le plus délicat à résoudre est celui du prix élevé du charbon marocain qui peut, en cas d'abondance, trouver difficilement preneur sur les marchés extérieurs.

Il ne paraît pas inutile de noter qu'au gisement de Djerada sont utilisés 6.000 ouvriers indigènes et cadres européens et que le rendement au fond n'a cessé de s'améliorer.

C. — Les carburants

La production pétrolière témoigne actuellement des résultats atteints à la suite de la phase d'intense développement de ces dernières années et constitue la récompense de vingt années d'efforts, tant scientifiques que techniques.

Poursuivie avec des moyens restreints jusqu'à 1939, malgré les difficultés et certaines déceptions, limitée durant la guerre à l'entretien des petits gisements productifs connus à cette époque, la prospection a été, dès la fin des hostilités, reprise à un rythme intensif, grâce à l'équipement moderne dont la Société chérifienne des pétroles a pu être dotée.

Ce renouveau d'efforts commence à porter ses fruits ; en 1952, en effet, la production a atteint 101.027 tonnes, contre 75.667 tonnes en 1951. Ces résultats ont été obtenus grâce à la découverte, dans la région de l'oued Beth, de deux nouvelles zones productives (Sidi-Fili supérieur et Bled Eddoum), faisant intervenir les formations de bordure du bassin secondaire lui-même.

Parallèlement à la mise en valeur des champs déjà délimités, un effort a été entrepris en vue d'accroître les possibilités de l'unité de raffinage de Petitjean et a permis d'y traiter directement la totalité des produits extraits. Du développement conjugué de la production du pétrole brut et de celle de la capacité de la raffinerie est résultée une augmentation sensible des recettes provenant des ventes de produits raffinés.

Recherches.

Les recherches ont principalement porté sur la région préri-faine et tout particulièrement sur une zone s'étendant, à la façon d'une sorte d'arc à convexité tournée vers le Sud-Ouest, de la région de Petitjean à celle de Meknès.

Dans la portion la plus septentrionale du segment ainsi défini fut poursuivie, près de Petitjean la reconnaissance du bassin secondaire par forages profonds. L'un d'eux, poussé jusqu'à 4.260 mètres (record du Maroc), a confirmé la puissance du bassin secondaire dit des Rides préri-faines, au voisinage de son avant-pays primaire, sans toutefois rencontrer d'indices. Il a permis des vérifications stratigraphiques qui valorisent les importants travaux de sismique-réflexion exécutés dans cette région.

Essor de la production.

La découverte du champ de Bled Eddoum et le développement de celui de Sidi-Fili ont permis d'accroître considérablement la production de la Société chérifienne des pétroles en 1952. La production totale des sept principaux champs et des trois anciens chantiers actuellement en exploitation a atteint, en 1952 : 101.027 tonnes, contre 75.667 en 1951.

Du champ Bâton (découvert en 1947) 13.491 tonnes ont été extraites en 1952 ; du camp Mellah (découvert en 1949), 8.479 tonnes ; du champ Sidi-Fili (découvert en 1950), 48.654 tonnes ; du champs Mers-el-Kharez, 20.245 tonnes ; du champ Sidi-Fili secondaire, 3.793 tonnes et du champ Bled Eddoum (primaire et secondaire), 4.692 tonnes. Il faut signaler de plus 1.673 tonnes extraites des autres champs pour la plupart anciens et en voie d'épuisement.

Par contre, l'apparition de l'eau dans un certain nombre de sondes productives a nécessité la mise en place d'un important matériel destiné à la déshydratation et a entraîné de nombreux essais avant de trouver les réglages convenables.

Il faut noter de plus qu'un pipe-line de 23 kilomètres a été mis en service en juin 1952 entre Sidi-Fili et la raffinerie de Petitjean.

Enfin, un petit pipe-line, construit en vue de la mise en production d'un gisement de gaz méthane dont la découverte remonte à 1950, a assuré l'alimentation partielle en gaz de la raffinerie de Petitjean pour le chauffage de ses fours.

Traitement du brut.

Le service de fabrication a fait un effort considérable pour pouvoir traiter la totalité de la production. Si l'on se souvient que l'unité de distillation montée en 1949, conçue à l'origine pour traiter en France 100 tonnes par jour d'huile de lignite, avait été réétudiée par l'institut français du pétrole pour pouvoir atteindre 150 tonnes par jour de pétrole brut, on comprend les difficultés rencontrées pour obtenir une cadence représentant plus de 200 p. 100 de cette capacité, ce qui fut le cas. Par ailleurs, fut mise au point avec le service des essences de l'armée à Casablanca l'éthylation de l'essence avant livraison aux distributeurs, ce qui a permis de faire face à l'accroissement de production sans que le nombre d'octane des mélanges soit abaissé d'une manière trop sensible. Dès le mois d'août, cette opération a pu être effectuée à la raffinerie de Petitjean même, grâce au matériel acquis par la société chérifienne des pétroles.

L'augmentation de la production a conduit, d'autre part, à rechercher un débouché nouveau pour le brut réduit par distillation, dont l'écoulement sur le marché marocain était rendu difficile par les caractéristiques physiques (point de congélation élevé). Un accord conclu avec la Socony Vacuum française a permis d'expédier ce produit à la raffinerie de Frontignan, pour en tirer par cracking catalytique une valorisation maxima.

La réalisation à Petitjean d'une unité de cracking catalytique appliquant le même brevet a été poursuivie activement, malgré certaines difficultés d'ordre administratif, soulevées par l'administration américaine de la M. S. A. pour l'attribution des devises et la plupart des commandes de gros matériel déjà passées.

En résumé, la production du pétrole se présente comme étant en progression continue et permet d'espérer des résultats brillants dans l'avenir. Le rapprochement des chiffres du tableau suivant permet de s'en rendre compte :

Production du pétrole.

1938	3.000	tonnes.	1952	101.000	tonnes.
1948	13.000	—	1953	115.000	—
1951	76.000	—			

Section 2. — **L'industrie minière.**

Le fléchissement des cours sur le marché mondial freinant l'exportation des produits miniers du Maroc a contraint un certain nombre de petites et moyennes exploitations à arrêter ou à ralentir leur activité.

L'indice général de la production minière accuse néanmoins une légère augmentation, bien que l'effectif du personnel ouvrier ait été ramené de 36.800 à 34.000 mineurs. En 1953, la valeur des exportations atteint 29.453 millions de francs, contre 32 millions de francs en 1952, et représente 31 p. 100 du total des ventes à l'étranger, contre 34 p. 100 pour l'année précédente.

A. — Les phosphates.

La production des phosphates nous est donnée par le tableau suivant:

1938	1.188.000 tonnes	1952	3.978.000 tonnes.
1948	3.226.000 —	1953	4.100.000 —
1951	4.717.000 —		

Les exportations, qui se sont élevées en 1953 à 4.142.000 tonnes (compte tenu des stocks qui existaient) représentent une valeur de 17.300 millions de francs et se classent toujours au premier rang des ventes marocaines à l'extérieur. L'année 1952 a néanmoins commencé à marquer une position moins favorable, sous l'effet de la baisse mondiale des demandes qui a provoqué la chutes des cours, en même temps que s'est manifesté l'accroissement de productions étrangères concurrentes. La relative stabilité de la production en 1952 et 1953, en réduction de 600.000 tonnes sur la production de 1951, suffit à démontrer cette situation.

B. — Manganèse.

La production de manganèse métallurgique a été en réduction de 0,9 p. 100 par rapport à 1952; par contre, en 1953, la production de manganèse chimique a été en augmentation de 12,5 p. 100.

L'ensemble des productions de minerai de manganèse métallurgique et chimique fait apparaître un développement magnifique depuis 1938:

1938	85.000 tonnes.	
1948	214.000 —	
1952	425.000 —	
1953	425.000 —	(chiffres approximatifs).

Les exportations ont atteint 404.000 tonnes en 1953, pour une valeur de 6.330 millions de francs, soit un accroissement de 17 p. 100.

Le nouveau téléphérique du Zat, long de 29 kilomètres, dont la station de départ se trouve à 2.000 mètres d'altitude dans le Haut-Atlas, facilitera l'écoulement de 400.000 tonnes jusqu'ici transportées par camions.

C. — Minerai de zinc.

La production nous est donnée par les chiffres suivants:

1938	5.000 tonnes;
1952	50.000 tonnes;
1953	65.000 tonnes,

soit un accroissement de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente.

D. — Minerai de plomb.

On note les chiffres suivants:

1938	26.000 tonnes.	1952	115.000 tonnes.
1948	39.000 —	1953	108.000 —

On constate donc une certaine stabilisation de la production du minerai de plomb aux environs de 110.000 tonnes.

E. — Minerai de cobalt.

La production du minerai de cobalt a sensiblement baissé. Elle a, en effet, été ralentie par les travaux d'équipement entrepris à Bou Azzer. Elle est revenue à 6.000 tonnes, soit un recul de 34 p. 100. Néanmoins, lorsque les travaux d'équipement seront terminés, il y a lieu de prévoir un accroissement important de cette production, laquelle augmentation pourrait avoir lieu dans les années à venir.

F. — Minerai de fer.

La production nous est donnée par le tableau suivant:

1938	252.000 tonnes;
1951	555.000 tonnes;
1952	650.000 tonnes;
1953	517.000 tonnes,

soit une baisse de production de l'ordre de 20 p. 100.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que la conjoncture internationale, depuis la guerre de Corée, en provoquant une brusque hausse des cours mondiaux des matières premières, a particulièrement favorisé l'essor de la production minière. Le problème majeur posé par l'extraction au Maroc demeure le coût élevé de son prix de revient. Sans doute, depuis 1945, les exploitations dotées d'un matériel vieux de 20 ans ont entrepris à cet égard une modernisation des installations et un perfectionnement des méthodes qui s'est traduit principalement, au cours des trois dernières années, dans des investissements très importants. L'installation, en 1951, de la laverie de Bou Beker illustre ce phénomène. Cette dernière, susceptible de traiter 2.000 tonnes de plomb par jour, donne désormais à Bou Beker la possibilité de devenir dans un avenir très prochain une des cinq meilleures mines de plomb et de zinc du monde.

Le niveau du prix de revient des minerais marocains s'explique surtout par les difficultés d'accès aux gisements et le problème des transports demeure le point critique. Dans ce domaine, certaines actions ont été engagées depuis 1948, telle, par exemple, la construction d'un téléphérique au sud de l'Atlas pour l'acheminement du minerai de manganèse, celle d'un tronçon de voies ferrées reliant Djerada, siège d'extraction d'anthracite, au réseau ferroviaire passant à Gunfouda (45 kilomètres), l'accroissement enfin du nombre des pistes minières desservant les gisements les moins accessibles. Les travaux d'agrandissement du port de Nemours, envisagés dans un proche avenir, faciliteront considérablement l'acheminement des produits miniers. Tout, pour autant, n'est pas encore résolu et le problème de l'évacuation des minerais du Sud de l'Atlas, en particulier, n'a pas trouvé encore une solution définitive.

Une autre question reste posée, en ce qui concerne l'écoulement de certains minerais marocains: celle d'un premier traitement à effectuer dans une usine locale. C'est ainsi que, pour le cuivre, par exemple, l'extraction ne pourra être rentable, eu égard aux débouchés possibles, que lorsqu'une usine d'enrichissement par traitement métallurgique aura été installée au Maroc, la France elle-même ne possédant pas une telle installation. Cette usine viendrait compléter heureusement une industrie naissante qui, après l'usine d'agglomération de manganèse de Sidi Maarouf (1942), a vu la création de la fonderie de plomb de l'oued el Heimer (1948) et plus récemment encore la raffinerie de pétrole de Petitjean (1951).

A côté du domaine économique, l'épanouissement des grandes entreprises minières a posé un problème social important. Certaines solutions apportées, notamment en matière d'habitation, méritent d'être notées. La cité minière de Bou Beker, conçue de façon très moderne, héberge aujourd'hui dans de bonnes conditions plus de 5.000 ouvriers. Quant à l'office chérifien des phosphates, il consacre environ le quart de ses dépenses d'équipement à des installations de construction ou d'aménagement d'ordre social dans des cités qui comptent aujourd'hui 13.000 habitants à Khouribga et 6.000 à Louisgentil.

Le rôle social de la mine apparaît donc et parfois même de façon surprenante. Des cités nouvelles sont en même temps des minières de cités-témoins où l'on rencontre école, infirmerie, fontaine et bains, ainsi que différentes organisations de prévoyance sociale, en vue de créer un nouveau milieu où la valeur professionnelle et la culture générale se développent en même temps que le bien-être et l'hygiène. Les villes nouvelles n'ont pu encore mener à leur terme l'évolution qu'elles suscitent, ni mettre fin d'un seul coup au nomadisme latent du personnel ouvrier, à son instabilité et à la faiblesse de ses rendements. Des résultats extraordinaires n'en ont pas moins été obtenus; à remarquer d'ailleurs que souvent un problème de rendement est lié à un problème de nutrition.

C'est ainsi que l'ouvrier des mines de plomb de Bou Beker produit davantage et montre plus d'assiduité que l'ouvrier américain de la même catégorie. Il faut ajouter que tout a été mis

en œuvre, avec succès d'ailleurs, pour concilier les croyances, les préceptes et les usages de l'Islam avec les exigences de la vie moderne.

Mais le principal bienfait de la mine est de limiter le déracinement des populations rurales ou pastorales, de sauver par là des régions entières, tels que les hauts-plateaux du Maroc oriental ou les territoires présahariens du Tafilalet. Néanmoins, le problème de la création de grands centres industriels doit être examiné avec soin, en raison des problèmes sociaux nouveaux qu'il crée et qui doivent être résolus avec prudence.

Section 3 — Autres industries.

Pour la *construction*, malgré une régression très nette dans la région de Casablanca, les investissements publics et privés dans l'ensemble du Maroc se sont élevés encore en 1953 à 32.000 millions de francs, contre 33.600 millions en 1952. Les usines de ciment, les tuileries et briqueteries, les entreprises de matériaux préfabriqués et de céramique ont donc conservé une activité satisfaisante. La production de ciment a atteint 624.000 tonnes, contre 426.000 tonnes en 1952, couvrant 83 p. 100 de la consommation qui est revenue de 810.000 à 755.000 tonnes.

L'industrie des corps gras achève le redressement amorcé en 1952 grâce à une nouvelle organisation professionnelle et à des concentrations industrielles salutaires; elles travaillent maintenant avec profit.

C'est surtout dans l'industrie des métaux, des cuirs et peaux, des jus de fruits et des textiles que des difficultés et des déceptions ont été les plus sensibles. La sidérurgie n'est pas développée, car les produits de base manquent; le charbon est trop peu abondant et non cokéfiable pour le moment. Seule existe une petite aciérie électrique dans un certain nombre de fonderies de fonte. Pour les métaux non ferreux, citons, au passage, le chiffre du plomb métal : rien avant guerre, 28.000 tonnes en 1952. Pour mémoire, on peut citer la tréfilerie, les industries mécaniques de charpente, la réparation de wagons (avec des installations très modernes), de matériel agricole, de compteurs, d'articles de ménage émaillés, de mobilier métallique. C'est un véritable catalogue. Pour les constructions électriques: câbles et batteries.

Nombreuses usines d'industries chimiques et parachimiques sont en plein fonctionnement: fabrication d'oxygène et d'acétylène, transformation de phosphates, fabrication d'allumettes (en quantité suffisante pour assurer tous les besoins du Maroc), industrie céramique, verrerie et matériel de précision. Ces industries étaient, pour la plupart, inexistantes avant guerre.

Bien qu'elle soit fortement équipée et qu'elle ne fabrique qu'un volume limité et à des prix raisonnables des variétés courantes, l'industrie textile a traversé une crise sérieuse, due à l'anarchie qui a sévi dans le commerce des tissus, désorganisé par de fortes importations sans devises. Ce marasme a contraint d'importantes usines à arrêter quelque temps leurs métiers. Des allégements fiscaux et l'octroi de commandes gouvernementales ont heureusement permis une reprise rapide de l'activité.

Parmi les industries de transformation, les fabriques d'engrais chimiques, de carton et de papier, ont poursuivi leur marche ascendante. Dans le domaine des industries alimentaires, les minoteries, les raffineries de sucre et les brasseries ont été en mesure de satisfaire une clientèle sans cesse accrue. La raffinerie de sucre était une des industries existant avant la guerre et traitant 125.000 tonnes. Sa capacité s'est largement accrue: 160.000 tonnes en 1952. La fabrication de bière, de 140.000 hectolitres, est passée à 225.000 après avoir atteint 300.000. Les minoteries, qui traitaient 280.000 tonnes, sont passées à 330.000 tonnes.

Enfin, dans la conserverie, en moins de cinq ans, l'industrie marocaine de la conserve de poisson a vu sa prospérité faire brusquement place à une crise due à son absence d'organisation, à sa croissance rapide et à l'élévation excessive de son prix de revient. Aussi, dans cette industrie fortement suréquipée, a-t-il fallu ramener de près de deux cents à une centaine le nombre des entreprises: cet effort de concentration industrielle et commerciale a permis d'abaisser le prix de revient, d'améliorer les qualités produites, enfin de prospecter méthodiquement les débouchés extérieurs. Le nouveau système de répartition du contingent d'importation en France des conserves marocaines a facilité un redressement et un regroupement qui, s'ils ont mis fin aux excès de la concurrence, ne peuvent cependant constituer que la première étape d'un chemin long et malaisé.

Toutefois, la situation de la conserverie s'est, cette année, notablement améliorée. En 1953, les exportations marocaines ont dépassé 2 millions de caisses de 100 boîtes contre 1 million 678.000 l'année précédente. La consommation de sardines s'est accrue mondialement. Les ventes chiffrées à 45.000 tonnes ont produit 8.405 millions de francs, ce qui place les conserves de poissons au second rang des exportations marocaines. Cette année encore, la France et les territoires d'outre-mer ont acheté les trois quarts de la production. Les Etats-Unis sont devenus le client étranger principal de conserves de sardines important 170.000 caisses; l'Allemagne vient au second rang avec 159.000 caisses.

Il semble donc que les conserveurs marocains commencent à s'imposer sur les marchés étrangers. L'industrie marocaine, outre ses clients traditionnels, a cherché à s'introduire sur les marchés de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Colombie. Cet effort doit s'accentuer. Les industriels doivent poursuivre inlassablement la réorganisation et l'assainissement de leur profession qui fait vivre 10.000 salariés d'une façon permanente et qui occupe une main-d'œuvre saisonnière de 30.000 ouvriers.

La flotte de pêche a procédé en même temps à la modernisation de son matériel, elle pourra désormais bénéficier du crédit d'équipement à moyen terme ainsi que d'une meilleure formation des équipages.

Ce qui est peut-être moins connu mais aussi intéressant, sinon davantage à souligner, ce sont les sous-produits de l'industrie de la pêche qui ne représentaient rien avant guerre mais 19.300 tonnes en 1956 et qui se maintiennent à peu près au même niveau à l'heure actuelle.

CHAPITRE IV

BUDGET

Le budget de l'Etat chérifien pour 1954, bien qu'établi avec un souci d'économie, s'élève de 98.444 millions de francs à 101.326 millions de francs, compte tenu du collectif qui a dû être fixé au cours de l'exercice.

Pour l'équilibrer, il a fallu procéder à un certain nombre d'aménagements fiscaux portant sur les impôts indirects (taxe sur les produits pétroliers, sur le tabac et l'alcool, droits de timbre) et également sur les impôts directs (supplément à la patente, tertib, prélèvements sur les traitements les plus élevés). Ces dernières mesures ont été toutefois accompagnées de dispositions allégeant la charge des contribuables les plus modestes.

Les dépenses de fonctionnement accusent une augmentation de 14 p. 100, résultant des frais de personnel et de matériel nécessaires pour utiliser les nouvelles installations mises en service.

Par contre, les dépenses d'équipement elles-mêmes ont pu être comprimées de près de 10 p. 100. Cette diminution n'est pas due à un ralentissement dans l'exécution du plan quadriennal: elle traduit simplement l'effet budgétaire des baisses survenues depuis un an pour le prix des matériaux et des outillages.

La métropole, par le jeu du fonds français de modernisation et d'équipement, en avançant 13.500 millions de francs (contre 14.800 millions l'année précédente) financera, à raison de 42 p. 100 environ, les dépenses d'équipement de l'année 1954.

CHAPITRE V

SITUATION FINANCIERE

Situation financière (1).

Suivant la tendance mondiale, les prix de gros des produits alimentaires accusent, au Maroc, pour la première fois depuis plusieurs années, un fléchissement notable de 17 p. 100; ceux des produits industriels, après la baisse de 1952, laissent apparaître une légère augmentation de 3 p. 100.

L'indice général des prix de gros enregistre une régression de 12 p. 100 tandis que celui des prix de détail se maintient sans changement appréciable par rapport à l'année précédente: la réduction des prix à la production ne s'est donc pas répercutée sur les prix à la consommation, faussés par l'existence

(1) Extrait du rapport à l'assemblée générale du Crédit commercial marocain.

de trop nombreux intermédiaires. C'est pourquoi le gouvernement chérifien a jugé opportun de relever de 10 p. 100 le salaire minimum vital alloué dans l'agriculture et l'industrie.

Le rythme d'accroissement de la circulation fiduciaire s'est ralenti de nouveau en 1953. Le montant des billets en circulation a pratiquement peu varié. Il s'est élevé de 45 milliards 800 millions de francs au 31 décembre 1952 à 48 milliards 900 millions de francs, n'accusant qu'une augmentation de 6,8 p. 100, contre 12 p. 100 en 1952 et 36 p. 100 en 1951.

Les dépôts dans les banques, aux chèques postaux, à la caisse d'épargne et à la trésorerie générale ont également progressé, mais plus lentement qu'au cours des années précédentes. Ces disponibilités monétaires atteignent 140 milliards 500 millions de francs contre 131 milliards de francs au 31 décembre 1952, ne laissant apparaître qu'un accroissement de 7 p. 100 contre 11 p. 100 en 1952 et 35 p. 100 en 1951. Sous l'influence de l'étroitesse des trésoreries métropolitaines et des incertitudes politiques, le reflux des capitaux venus de l'extérieur s'est accéléré. Les transferts de fonds du Maroc vers la France dépassent de 30 p. 100 en 1953 le montant pourtant déjà très important qu'ils avaient atteint en 1952.

Néanmoins, le volume des crédits bancaires est passé de 76 milliards au 31 décembre 1952 à 89 milliards 500 millions de francs au 31 décembre 1953, accusant une augmentation de 18 p. 100 contre 14 p. 100 en 1952, et 58 p. 100 en 1951. Compte tenu du développement du pays et de l'importance des récoltes de 1953, cet accroissement peut être considéré comme normal.

Le taux d'escompte de la Banque d'Etat du Maroc, fixé en novembre 1951 à 3,50 p. 100, n'a subi aucune variation; de même, les établissements de crédit ont bénéficié des mêmes facilités de réescompte que par le passé.

La caisse marocaine des marchés a développé son activité en intervenant très largement dans le financement des marchés privés et publics. La caisse centrale de garantie a pris une part de plus en plus importante dans la réalisation des crédits à moyen terme et long terme ou des opérations intéressant l'économie générale.

Le volume des transactions enregistrées à l'office de cotation de Casablanca n'a atteint que 7 milliards 414 millions de francs, contre 8 milliards 8 millions de francs en 1952, en régression de 7 p. 100. Le total des échanges d'actions et d'obligations a fléchi de plus du tiers, alors que les opérations sur les monnaies d'or ou sur les lingots marquaient un développement assez surprenant de 32 p. 100.

CHAPITRE VI

COMMERCE EXTERIEUR

Le déficit de la balance commerciale du Maroc, ramené à 77.357 millions de francs, en dépit d'un ralentissement sensible des échanges au début de l'année, est inférieur à celui de 1952, qui avait dépassé 85 milliards.

Les importations sont revenues de 2.562.000 tonnes en 1952 à 2.431.000 tonnes, tandis que les exportations s'élevaient de 6.552.000 tonnes à 6.827.000 tonnes en 1953. La valeur des importations atteint 171 milliards, contre 180 milliards; celle des exportations atteint 94 milliards contre 95 milliards. Les exportations, comme en 1951, couvrent les importations à concurrence de 54,8 p. 100 contre 53 p. 100 en 1952.

Ce n'est pas là un présage certain d'une amélioration durable du commerce extérieur marocain. Ce résultat, au contraire, semble avoir été obtenu par la diminution des achats de matières premières et des biens d'équipement due au niveau d'industrialisation atteint par le Maroc et surtout au ralentissement de la production et des ventes dans les branches industrielles les plus atteintes.

Par contre, les importations de biens de consommation ont repris leur progression après la baisse enregistrée en 1952 et leur importance démontre l'augmentation constante des besoins au Maroc.

La France demeure de loin le principal fournisseur (65,5 pour 100) et le principal client (60 p. 100) du Maroc.

Ces chiffres démontrent le rôle essentiel joué par la métropole dans la recherche d'un équilibre de la balance commerciale marocaine. La France absorbe, en effet, la plus grande partie de la production marocaine exportable et facilite ainsi l'entrée de nombreux produits en franchise de droits et accorde, par contre, au protectorat d'importantes allocations de devises qui lui permettent de s'approvisionner à l'extérieur aux meilleurs prix.

La répartition des échanges par zones monétaires n'a que peu varié par rapport à 1952. Si le déficit de nos échanges avec la zone franc a sensiblement diminué, si le solde créditeur avec la zone sterling a continué à s'amenuiser, le solde débiteur avec la zone dollar ne varie pas. Le déséquilibre de la balance avec les autres pays s'est, par contre, aggravé.

Les importations sans devises.

En ce qui concerne les importations, on ne peut passer sous silence le problème des importations sans devises. Un bref exposé historique rappellera la question:

Un certain nombre de commerçants américains ou protégés américains installés au Maroc ont commencé, il y a quelques années, à pratiquer des importations sans solliciter l'attribution de devises, fait légitime chaque fois qu'il s'agissait d'avoirs à l'étranger régulièrement déclarés. En fait, ces opérations avaient un caractère d'infraction au regard de la législation des changes, car le circuit des capitaux se fermait illégalement. Les francs marocains produits par la vente des marchandises importées se transformaient en dollars permettant de recommencer une nouvelle importation, extrêmement intéressante à l'époque où le pays était encore très démuni. Il fut difficile de contrôler ces opérations. On y était à peu près parvenu en limitant les produits sur lesquels ils devaient porter en les soumettant à licence et cela dura jusqu'au moment où, sous l'influence de certains commerçants américains puissamment représentés auprès du congrès, les Etats-Unis déclarèrent que le Maroc n'était pas en droit d'exercer une limitation quelconque. L'affaire fut portée devant le tribunal international de La Haye. Cette haute juridiction internationale précisa qu'étant donné les dispositions de l'acte d'Algésiras, il y avait lieu de rétablir le régime des importations sans devises et qu'aucune licence ne pouvait être nécessaire non seulement à l'égard de l'Amérique mais à l'égard de tous les pays, puisque l'égalité économique interdit de prendre des dispositions à caractère discriminatoire. Seul le circuit des capitaux restant contrôlable, le principe du contrôle des changes n'avait pas été mis en cause. Les importations sans devises, qui avaient atteint avant le jugement un chiffre de l'ordre de 1 milliard par mois, se sont tout d'abord considérablement atténuées, à la suite de l'arrêté résidentiel du 1er octobre 1952 pris en application de l'arrêt de La Haye, mais après quelques mois elles ont repris leur ascension et se sont situées rapidement autour de ce chiffre. Le volume atteint en 1953 par ces opérations est susceptible de donner lieu à des transferts de capitaux dangereux pour la monnaie ou des répercussions sérieuses sur de nombreuses branches de l'activité marocaine. Afin de faciliter l'utilisation régulière du produit de ces ventes, un régime d'investissements de ces fonds au Maroc a été codifié par l'Office marocain des changes.

Les commerçants américains n'ont d'ailleurs pas manqué de reprendre leur agitation en vue d'obtenir la suppression du contrôle des changes. Le Gouvernement français et le gouvernement chérifien doivent se montrer extrêmement circonspects à l'égard de ces nouvelles manœuvres, qui sont de nature à ruiner l'équilibre économique dans le protectorat par la suppression de la convertibilité du francs français et du franc marocain.

CHAPITRE VII

NIVEAU DE VIE ET EMPLOI

1° Niveau de vie.

Les observations que nous sommes appelés à faire valoir sont des observations fragmentaires et il semble qu'il serait nécessaire d'étudier de façon très précise qu'elle est la situation exacte du niveau de vie, non seulement des travailleurs des villes, mais aussi de l'ensemble de la population rurale. Quoi qu'il en soit et jusqu'à ce que ces renseignements puissent être recueillis, les quelques documents suivants sont de nature à nous renseigner sur l'évolution récente du niveau de vie dans le protectorat:

La demande de pain de blé est passée de 800.000 quintaux en 1938 à 2.600.000 quintaux en 1953. La consommation de pain par Marocain augmente donc sensiblement, de même que la consommation des agrumes. Pour ces dernières, 20.000 tonnes étaient demandées avant-guerre, 70.000 à 90.000 actuellement. Cette observation, qui se traduit par une régression de la consommation de l'orge, doit être tenue comme primordiale, car il est un principe constant que là où la consommation de blé va augmentant, le niveau de vie de la population va, lui aussi, croissant.

Les consommations de tabac sont en augmentation de 72 pour 100 de 1929 à 1950; de café en augmentation de 50 p. 100 entre 1938 et 1952; la consommation de thé, par contre, qui vient de subir un grand fléchissement faute de possibilités d'approvisionnement pendant plusieurs années, s'est rétablie sensiblement au niveau antérieur avec tendance à le dépasser.

L'emploi des automobiles est le suivant:

8.700 voitures en 1952 contre 3.900 en 1948;

7.600 camions ou cars aux mains des Marocains en 1952 contre 3.200 en 1948.

Les postes de radio sont passés à 120.000 chez les Marocains fin août 1953, contre 53.000 en 1948. Une progression analogue peut-être constatée pour les bicyclettes et même les entrées au cinéma. En 1952, la moyenne mensuelle des entrées au cinéma était de 1.292.000, le niveau est resté le même: 1.300.000 en 1953. Le problème reste de savoir si la fréquentation du cinéma se traduit par une augmentation du niveau de vie ou si, au contraire, il ne s'agit pas là d'une rupture du style de vie traditionnel.

Cependant, il est un fait indéniable, c'est que le niveau de vie dans les villes est abaissé, du fait que la population, française comme marocaine, doit consacrer une part très importante de son revenu pour se loger. Les loyers, en effet, comme conséquence de la pénurie d'habitation, sont à un taux extrêmement élevé et ceci est valable pour toutes les classes de logement.

2° Emploi.

Les renseignements que l'on a sur l'emploi sont extrêmement fragmentaires et il est difficile de les chiffrer sérieusement afin de se faire une idée de la situation de l'emploi dans le protectorat. Il y a indiscutablement un chômage avec les formes diverses que peut prendre le chômage au Maroc. Il est presque impossible de citer des chiffres qui aient une valeur quelconque, étant donné les conditions dans lesquelles sont établies les statistiques dans ce domaine et le peu de renseignements qui ont pu nous être fournis par les syndicats professionnels. Il semble qu'à l'heure actuelle, il y ait plutôt un chômage partiel qu'un chômage profond, mais si la situation économique industrielle continuait à s'aggraver, il faudrait s'attendre à un chômage sérieux dans les différentes entreprises, compte tenu surtout de l'évolution démographique, qui domine l'ensemble du problème de la main-d'œuvre.

CONCLUSIONS GENERALES

Les réalisations françaises au Maroc attestent de la grandeur de notre action et des sacrifices consentis en commun pour faire de la nation marocaine une grande nation, mais il serait vain de se dissimuler que la présence française dans le protectorat n'est plus soumise aux mêmes impératifs, ni aux mêmes méthodes qu'elle le fut du temps de Lyautey.

Une jeunesse nombreuse et sans cesse croissante a remplacé les couches anciennes de la population qui avaient connu la période d' « avant la pacification ». Les générations nouvelles, dont les cadres ont souvent été formés aux disciplines occidentales, dans nos écoles et universités métropolitaines, ressentent plus profondément que les anciennes la solution de continuité qui existe entre la richesse culturelle d'une élite, la richesse matérielle d'une bourgeoisie et le niveau culturel et matériel de vie de la population. C'est la rançon d'une méthode de colonisation qui a visé plus à former des élites, qui se trouvent à l'étroit dans leur cadre traditionnel, qu'à un effort d'évolution du niveau de vie collectif.

Cependant, ces jeunes gens récemment émoulus des universités trouvent difficilement la place à laquelle ils aspirent légitimement dans la communauté car, d'une part, ils sont rejetés par les cadres traditionnels de la société marocaine et, d'autre part, difficilement admis, faute de place, dans la société nouvelle. Il s'ensuit un déséquilibre qui est préjudiciable à tous.

C'est donc en fonction de l'existence de cette jeunesse avide de vie et de réalisations qu'il convient d'examiner l'ensemble des problèmes économiques et sociaux que pose le Maroc contemporain.

I. — Dans le domaine de l'agriculture

La population s'accroît de 180.000 individus par an environ. Or, les surfaces plantées en céréales et cultures vivrières tendent à se maintenir à la moyenne de deux millions d'hectares (moyenne des surfaces emblavées en 1934-1941).

De son côté, l'élevage plafonne et les efforts qui ont été faits depuis 1944 ont eu pour but de reconstituer le cheptel existant avant la guerre (bovins, 2 millions de têtes comme avant guerre et ovins 12 millions comme avant guerre également). Seules les chèvres se sont accrues de 6 millions à 8 millions de têtes.

L'augmentation de certaines productions (vins, agrumes, primeurs, cultures industrielles), pour spectaculaire qu'elle soit, affecte presque uniquement des productions destinées à être exportées.

Le vrai problème agricole du Maroc est celui de la nourriture de sa population en croissance constante.

Pour cela, un effort immense et coûteux doit être poursuivi dans le domaine de l'hydraulique, dans celui de l'éducation des populations rurales, dans celui de l'équipement des agriculteurs marocains.

« Ce problème d'ensemble se décompose lui-même en un très grand nombre de problèmes particuliers: l'expérience prouve que les seuls développements qui réussissent sont ceux qui sont dirigés ou surveillés étroitement par une autorité installée sur place pour coordonner les efforts, rattraper les retards, éviter les hypertrophies et combler les insuffisances. Il y a des nécessités d'immatriculation, d'inscription foncière, de remembrement dans beaucoup de cas, et les questions de remembrement, qui supposent la bonne volonté des assujettis, sont délicates, touchant à l'élément humain. Il y a des problèmes de crédit, de prix de cession d'eau, d'encadrement et d'éducation des cultivateurs, des problèmes de technique agricole, de détermination des assolements et des semences les mieux adaptées, toutes questions qui exigent des tâtonnements, des fermes expérimentales, *beaucoup de temps et d'argent*... il ne faut pas se faire d'illusion sur la possibilité de tirer vite un rendement effectif des grands travaux entrepris... (1)

« Dans le deuxième plan de modernisation et d'équipement, la priorité a été donnée aux travaux de rendement rapide, de préférence aux œuvres à plus grande portée, aux grands barrages et à l'équipement de vastes périmètres qui conservent leur intérêt, mais dont l'accomplissement exigera des milliards de francs et des années » (2).

Par ailleurs, il semble qu'il soit nécessaire de rechercher avec beaucoup de soin des débouchés rentables aux productions marocaines, dont l'exportation se heurte souvent à des goulots d'étranglement difficiles à franchir.

II. — Dans le domaine minier

Le problème clef, dans ce domaine, est celui de *la réduction des prix de revient*. Le Maroc ne peut, en effet, avoir d'influence directe sur les prix mondiaux, car il est, dans la plupart des cas, un trop petit fournisseur! Exception faite pour l'anthracite et le pétrole, qui servent localement de sources énergétiques, les exportations des produits miniers ont lieu très largement vers la France et ce ne sont pas toujours les prix mondiaux qui sont pratiqués. Si cette orientation de l'exportation venait à cesser, des difficultés considérables apparaîtraient dans un régime nettement concurrentiel. Seuls, les phosphates trouvent facilement preneurs aux cours mondiaux.

Mais il semble que ce soit dans le domaine de la recherche d'une meilleure organisation des prospections qu'il faut orienter l'effort à l'égard des métaux, dont les perspectives laissent supposer qu'ils seront rares pendant longtemps encore sur le marché mondial, par exemple le cuivre. Enfin, il conviendrait que soient examinées avec soin les conséquences possibles sur le marché de l'exportation de la découverte récente de l'amiante et du béryl.

Enfin, il apparaît que le Conseil économique devrait examiner les projets actuellement à l'étude et tendant à organiser des centres miniers et industriels dans le Sud marocain et dans les confins sahariens.

III. — Dans le domaine industriel

C'est dans ce domaine que se posent actuellement les problèmes les plus aigus, les conséquences du surinvestissement, la concurrence étrangère et parfois la concurrence française ont ouvert une période de crise.

M. Sahuc, président du comité central des industries au Maroc, s'exprime ainsi dans son rapport de 1953:

« Certains secteurs de la production et en particulier ceux qui vivent de l'exportation sont déjà sévèrement touchés par l'abattement des cours internationaux des produits qu'ils expor-

(1) Il faut noter tant en matière d'équipement des agriculteurs marocains qu'au point de vue de l'éducation des populations rurales, que les effectifs marocains tiennent une place importante, et qu'il ne s'agit pas dans ces organismes de faire faire du superdirigisme par des technocrates.

(2) Destinées de l'économie marocaine conférence faite le 12 novembre 1953 au C. C. F. O. M. par M. Marcel Masson, conseiller économique du protectorat.

tent, soit par la concurrence internationale qui les a supplantés sur les marchés extérieurs. On peut en dire tout autant de la concurrence des industries françaises, lorsque, par des prix de combat tout à fait anormaux, elles essayent d'anéantir une industrie marocaine qui n'a pratiquement que le marché marocain comme débouché de base... ceci dit, il faut souligner que l'industrie marocaine doit tout mettre en œuvre pour amener ses produits à la parité des cours internationaux. S'il est logique de demander d'être défendu contre le dumping concurrence déloyale, il n'est pas possible d'espérer être protégé contre la concurrence normale. »

Dans un récent rapport au conseil du Gouvernement, on pouvait lire:

« Parmi les éléments de la situation actuelle, le marché du travail attire particulièrement l'attention du Gouvernement. La nécessité d'éviter le chômage et d'assurer la subsistance de la population ouvrière qui s'accroît et qui représente, dès maintenant, près d'un million de personnes serait, à elle seule, une raison suffisante pour justifier le maintien et le développement de l'industrie marocaine et pour en assurer la défense.

« La plupart des industries du Maroc paraissent viables et rentables, même si certaines entreprises ne le sont pas. Encore faut-il qu'elles soient placées dans des conditions normales et loyales de concurrence. Or, tel n'est pas toujours le cas dans un monde hérissé de barrières douanières. »

C'est la raison pour laquelle nous croyons que les conclusions de M. Masson, conseiller économique du protectorat, doivent être retenues:

Il est donc nécessaire de défendre les industries, surtout parce qu'elles expriment une des manifestations les plus tangibles de la modernisation du pays, mais elles ne sont peut-être pas toutes également défendables: la priorité doit aller à celles qui peuvent, dans de bonnes conditions, assurer l'approvisionnement du marché intérieur; celles-ci ont devant elles l'avenir, car il serait inconcevable que ce marché intérieur ne continuât pas à se développer. Le sort de celles qui travaillent pour l'exportation est, sans doute, un peu incertain, mais, pour celles-là, l'auto-défense est possible, et c'est toujours par elle qu'il faut commencer, en améliorant la qualité des fabrications et des outillages pour obtenir une meilleure productivité. Dans certains domaines, comme celui de la conserve et celui des corps gras, cela s'est fait sous forme de concentrations techniques et de concentrations commerciales; enfin, dernier point, et non le moindre, il faudra que se resserrent certaines marges confortables, possibles dans les périodes de prospérité, mais qui doivent s'amenuiser dans les époques difficiles.

IV. — Dans le domaine commercial

Le seul problème commercial est celui des débouchés. Il est aigu, dans le cas des céréales secondaires et, en particulier, dans le cas de l'orge. L'importance de la récolte mondiale et l'effondrement des cours en 1953 sont tels que les producteurs sont menacés de ruine à peu près certaine, si cet état se maintient. En 1953, la France pour éviter une crise au Maroc, a absorbé les surplus d'orge récoltés dans le protectorat.

Les services du protectorat demandent à la métropole d'absorber pour son propre compte une partie de nos excédents, bien qu'elle en ait elle-même, autrement dit de considérer comme sienne la production céréalière du Maroc, comme cela s'est fait dans les années précédentes, où, la situation étant inverse, elle demandait que lui soit livré préférentiellement le surplus de nos récoltes dépassant les demandes du marché intérieur. Cette solidarité franco-marocaine a d'autant plus de raisons de se manifester qu'elle est le corollaire de l'inclusion du Maroc dans la zone franc.

Si cette communauté de marché est établie de façon constante avec la métropole, elle aurait comme résultat d'assurer une certaine stabilité aux prix marocains et au niveau de vie des agriculteurs, qui sont souvent affectés par les irrégularités d'une récolte par rapport à une autre.

Par ailleurs, compte tenu de la situation du Maroc, il semble naturel que soit réservé au pavillon français, comme cela existe en Tunisie, le trafic portant sur les marchandises qui rentrent dans la métropole au titre des divers contingents.

V. — Dans le domaine des « importations sans devises »

On aurait pu espérer que l'arrêt rendu par la cour de la Haye aurait mis un terme aux difficultés existant entre le Gouvernement français et l'administration américaine. Il semble qu'il n'en soit rien. Un certain nombre de ressortissants américains, auxquels l'administration américaine donne, semble-t-il, une importance supérieure à leur rôle réel au Maroc, ont entrepris une agitation contre les conditions d'application par la France de l'arrêt du 27 août 1952 et plus spécialement contre l'arrêté du 1er octobre 1952.

Cette campagne, menée nettement contre le contrôle des changes, doit être considérée avec sérieux par la métropole. L'application stricte faite en 1953 par les U. S. A. de l'amendement « Bickenlooper » (qui tend à retirer le bénéfice de l'aide américaine à la France, accusée de ne pas respecter au Maroc les traités internationaux) montre que les U. S. A. sont disposés à utiliser toute leur influence pour soutenir leurs commerçants au Maroc.

Il semble utile que le Gouvernement français rappelle aux U. S. A. que c'est grâce aux efforts des colons français et aux investissements des capitaux métropolitains que le Maroc connaît la richesse économique qui est sienne actuellement. Quelle que soit la politique de « cantage » à laquelle est soumise la France, elle doit continuer à défendre dans le protectorat le régime actuel de contrôle des devises. L'abandon du contrôle des changes ferait disparaître à brève échéance la solidarité du franc métropolitain et du franc marocain et leur convertibilité. La stabilité économique du pays ne manquerait pas d'être sérieusement compromise. Il est bon de rappeler aux commerçants américains qui mènent campagne contre la France et qui ne constituent qu'une minorité parmi ceux installés au Maroc, que la stabilité économique et financière du pays qui les a accueillis et qui les enrichit ne doit pas être sacrifiée à leurs intérêts égoïstes.

En tout état de cause, il est bon de signaler l'accroissement inquiétant du nombre de commerçants américains, qui, n'ayant pas de magasins, sont des démarcheurs et revendeurs occasionnels et qui, implantés au Maroc, vivent principalement de la vente clandestine des marchandises obtenues de l'armée américaine.

VI. — Dans le domaine du niveau de vie et de l'emploi

Il convient, dans les années à venir, de rechercher les moyens les plus propres à assurer un emploi décent et stable à la masse des travailleurs marocains, masse qui va s'accroissant avec la population. Les solutions à rechercher doivent être des solutions de longue haleine et non des palliatifs accidentels. Une amélioration profonde de la condition paysanne, une éducation des milieux ruraux, une politique d'équipement et de crédit au paysannat marocain doit faciliter la fixation d'un certain nombre de Marocains dans des activités primaires. Une politique de soutien de l'industrie doit éviter le chômage, qui sans être encore menaçant, pourra, dans un avenir proche, le devenir, compte tenu de l'aspect démographique du problème. Une politique hardie du logement doit être poursuivie pour assurer au Marocain un logement décent et non pas seulement dans les villes par la lutte contre les bidonsvilles, mais aussi dans les milieux ruraux.

Enfin, une enquête devrait être menée pour rechercher quel est le niveau de vie du Marocain, laquelle enquête devrait chercher à exprimer ce niveau de vie non en normes budgétaires (comme le fait l'enquête du F. A. O.) mais en style de vie. Beaucoup de « valeurs » ne sont pas appréciables en termes monétaires et ce sont pourtant ces valeurs qui assurent la structure sociale et culturelle du pays.

Enfin, il est souhaitable que les mêmes avantages sociaux et droits syndicaux qui, d'ores et déjà, ont été accordés aux autres populations de l'Union française, soient étendus à celle du Maroc.

La prédominance de l'homme sur l'*homo economicus* doit être recherchée dans tous les domaines, pour que la présence française retrouve pleinement la richesse et la grandeur qu'elle avait il y a un quart de siècle.

VII. — Dans le domaine politique

Enfin et bien que le Conseil économique n'ait pas vocation à donner son avis sur les problèmes politiques, il est nécessaire de rappeler que tout effort économique ou social sera une illusion, s'il continue à se dérouler dans une atmosphère de désordres et de mesures policières. L'ordre peut être maintenu et aussi un climat de compréhension et de large collaboration entre deux peuples dont les éléments sains se connaissent, se respectent et souvent s'aiment. Pour cela, il faut, bien entendu — et ce n'est pas toujours le cas — que la France ait une politique de son action et de sa présence en terre marocaine.

CONJONCTURE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapport (1) présenté, au nom du Conseil économique, par M. Antonin Bicheron.

Le Conseil économique a procédé, l'an dernier, à un premier examen de la conjoncture des départements d'outre-mer. A cette occasion, il s'est livré à une large étude rétrospective de l'économie de ces départements, de leur vocation, de leur particularité, de même que de l'influence de leur intégration dans les départements français.

Cette étude générale était alors nécessaire.

Pour l'examen de la conjoncture 1953, le rapport sera beaucoup plus bref. Il ne reprendra les données 1952 que pour autant qu'il sera nécessaire d'établir des comparaisons.

Nous abordons donc immédiatement l'étude de l'aspect actuel des divers secteurs économiques de ces départements. Nous donnons la première place à ce qui conditionne en premier lieu l'évolution de la conjoncture: l'aspect démographique et l'aspect social.

LA CONJONCTURE DEMOGRAPHIQUE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Il est nécessaire de rappeler que, sur quatre départements d'outre-mer, trois d'entre eux sont surpeuplés. Ce sont: la Martinique avec 268 habitants au kilomètre carré, la Guadeloupe avec 200 habitants au kilomètre carré, la Réunion dont la densité de population est de 100 au kilomètre carré. Par contre, la Guyane n'a qu'un habitant pour 4 kilomètres carrés. C'est un pays de peuplement à proximité des Antilles surpeuplées.

Il ne semble pas que, durant 1953, des solutions aient été élaborées tendant à résoudre ces graves problèmes.

Aux Antilles, il serait nécessaire, ou bien de créer des emplois nouveaux (industries nouvelles, implantation ou développement de cultures), ou bien de prévoir une émigration étudiée sur la Guyane, ou même les deux à la fois.

L'établissement du deuxième plan quadriennal prévoit des solutions, dans le temps et selon les possibilités financières de la métropole: exploitation des terres et des ressources minières et forestières de la Guyane; développement de la production bananière, principalement en Guadeloupe. Reste à connaître avec quelle rapidité le plan pourra être réalisé.

Pour la Réunion, l'expérience poursuivie par le B. D. P. A. à Madagascar est encourageante. Le but primitif tendait à implanter des familles agricoles européennes et plus particulièrement métropolitaines. Il s'est avéré que les craintes de mauvais voisinage entre Réunionais et Malgaches n'étaient pas entièrement fondées ou nettement exagérées, que le Réunionais s'adaptait aux travaux agricoles et que l'on pouvait envisager à la fois à Madagascar l'immigration de métropolitains et de Réunionais par la mise en culture d'exploitations à créer. Un centre école est fondé à Ankadinondry, sur les rives de la Sakay. Ce centre se préoccupe de la formation agricole de jeunes Réunionais, ce qui pourrait être réalisé dans des délais inférieurs à deux années par promotion. Il serait souhaitable que ce centre soit ouvert également aux Malgaches. Le développement de l'agriculture est possible à Madagascar plus qu'à la Réunion. La mise en valeur de terres malgaches par des collectivités rurales peut se faire avec des Réunionais que les Malgaches ont intérêt à appeler à cette occasion.

(1) L'ensemble du rapport a été adopté par 133 voix et 15 abstentions (voir résultat du scrutin n° 6 en annexe).

L'on peut estimer qu'en 1953, les études du B. D. P. A. ont abouti à une solution heureuse visant le but que cet organisme s'était assigné. Il faut cependant remarquer qu'elle est sans ampleur suffisante et qu'elle ne peut, à elle seule, apporter le remède au problème démographique réunionais.

L'on ne peut pas affirmer, pareillement, que les études entreprises en Guyane aient donné lieu à des projets de mise en valeur des terres dans un avenir immédiat, pas plus qu'à laisser entrevoir des solutions à bref délai pour une immigration antillaise.

Cependant, la population croît, aux Antilles, de 3 p. 100 par an; le plein emploi n'est pas assuré et l'économie se ressent profondément de cette situation, qui ne peut se prolonger sans risques graves. Il est difficile d'entrevoir l'amélioration radicale de méthodes d'exploitation nettement anti-économiques, telle la récolte de la canne à sucre, sans craindre d'accroître le malaise déjà existant. Les conséquences de cette paralysie sont certaines sur les prix de revient des productions locales.

⁂

La poursuite de l'économie de monoculture constitue un danger qu'il ne faut pas se dissimuler et auquel des remèdes doivent être apportés, notamment l'extension progressive de cultures vivrières aptes à être produites localement et, surtout, le développement de l'élevage et de la pêche.

LA SITUATION SOCIALE

Nous rappelons que la conséquence logique de la départementalisation était l'alignement progressif et judicieux de ces anciennes colonies sur la métropole.

Dans le domaine social, l'on devait donc s'attendre notamment au relèvement du niveau et du standing de vie des populations. Les assurances accordées en métropole et tendant à lutter contre les maladies se devaient d'être accordées avec les adaptations nécessaires. Les garanties diverses obtenues par les travailleurs métropolitains, et différentes parfois selon les secteurs industriels, commerciaux, artisanaux ou agricoles, devaient logiquement être étendues dans des formes à déterminer tenant compte des sujétions différentes dans ces départements tropicaux.

Déjà, en 1952, dans notre rapport de mission aux Antilles, nous avions tenu à souligner l'urgence à résoudre ces problèmes essentiels.

Dès 1950, ils avaient déjà été à l'origine de mouvements de grève dans le secteur privé. Pour des raisons de salaires jugés insuffisants, au regard de ceux accordés en métropole, les ouvriers de culture, de même que ceux des sucreries s'étaient mis en grève, retardant les fabrications. Il en était résulté des pertes importantes dans la production, au détriment de la collectivité.

Des grèves pour des motifs semblables se sont renouvelées au printemps 1954, à la veille de la fabrication sucrière. Il a été signalé que les contacts entre employeurs et salariés n'ont pu être réalisés. Il semble de toute manière anormal que l'on n'ait pas étendu aux départements d'outre-mer l'application des accords paritaires qui, chaque année, en septembre, sont pris en métropole et qui concernent les salaires de l'industrie sucrière.

Accords paritaires et conventions collectives doivent avoir leur application dans les départements d'outre-mer, comme dans les départements métropolitains.

Des apaisements furent donnés. S'il est certain que l'on ne peut transposer telles quelles des lois qui ont été conçues dans la métropole en tenant compte d'une conjoncture qui lui est propre, donc différente peut-être de celle de départements troublés, il est certain aussi que l'on ne doit pas différer plus longtemps les études tendant à donner des garanties couvrant des risques semblables. Or, la loi d'assimilation date de 1946.

Par contre, les adaptations doivent être étudiées en pleine connaissance des conséquences auxquelles elles peuvent conduire.

C'est ainsi que les indemnités d'éloignement accordées aux fonctionnaires métropolitains en place des anciennes indemnités coloniales n'auraient pas apporté à ces fonctionnaires l'équivalence dans la substitution. Par ailleurs, elles ont provoqué des revendications de la part des fonctionnaires antillais, qui se sont mis en grève durant près de deux mois au début de 1953.

Les modifications apportées par la loi du 22 décembre 1953 dans la perception de ces indemnités a conduit à de nouvelles revendications des fonctionnaires métropolitains, dont le recrutement s'avère de plus en plus difficile. C'est ainsi que le ministère de l'agriculture laisse depuis plusieurs mois des directions des services agricoles de départements sans titulaire, aucun candidat n'estimant la place suffisamment rémunératrice!

Il est rappelé que les fonctionnaires métropolitains affectés aux Antilles effectuent des séjours de deux années, bénéficiant de six mois de congé et d'une indemnité d'installation renouvelée à chaque séjour et égale à neuf mois de salaire. La loi du 9 décembre 1953 n'affecte plus l'indemnité d'installation que tous les deux séjours, soit tous les cinq ans. La loi n'ayant pas prévu le maintien des avantages acquis aux fonctionnaires métropolitains engagés aux précédentes conditions, ces fonctionnaires s'estiment lésés.

Pour le secteur privé et depuis plusieurs années, les salaires avaient été alignés sur ceux de la métropole avec un abattement de zone de 12 p. 100. Avec le salaire minimum garanti, adopté récemment pour la métropole, cet abattement a été porté à 17 p. 100 pour les Antilles. Les charges sociales, de 21 p. 100, couvraient seulement l'assurance accident et la retraite vieillesse. Le risque maladie et les frais pharmaceutiques étaient assurés par le budget, au titre de l'assistance médicale gratuite, en attente de l'application de la sécurité sociale. Il en était résulte quelques abus. Dans un exposé fait en juillet 1953 à la commission de modernisation du plan, le préfet de la Martinique avait tenu à souligner l'erreur découlant de cette situation provisoire: 85 p. 100 de la population inscrite à l'assistance médicale gratuite; coût: 2 milliards à la charge de l'Etat pour 250.000 habitants.

Il est donc utile d'indiquer qu'un projet de loi vient d'être rapporté par M. Viatle, député, tendant à étendre la législation de la sécurité sociale aux départements d'outre-mer. Ce projet vient d'être voté par l'Assemblée nationale, puis par le Conseil de la République. Diverses modifications y ont été apportées. L'on ne peut présager du sort définitif qui lui sera fait après la deuxième lecture au palais Bourbon.

L'on peut néanmoins signaler que, dans son texte actuel, il ne fait aucune discrimination entre ouvrier agricole et ouvrier du commerce et de l'industrie. L'application du régime général est prévu.

Par ailleurs, les allocations familiales sont jusqu'ici accordées à un taux inférieur à celui pratiqué en métropole.

Le salaire minimum interprofessionnel n'a pas encore été évalué.

L'influence de ces salaires et de ces charges joue sur l'économie des entreprises. Nous examinerons plus loin cet aspect du problème. Ce qui doit être constaté, c'est que, malgré l'élévation des salaires, la population a de plus en plus de difficultés à assurer sa subsistance. Nous donnons en annexe toute une série de prix moyens relevés à Basse-Terre, en Guadeloupe, au cours du premier trimestre 1954. Il apparait bien que, pour relever le niveau de vie, l'effort principal doit porter sur la baisse des produits nécessaires à la subsistance. En Guadeloupe, en 1953, la préfecture a amorcé une action à cet effet. Pour celui qui nous intéresse ici, nous devons regretter que, 8 ans après l'application de la départementalisation, certains problèmes sociaux aient à peine été abordés.

En effet, le problème de l'habitat n'a réellement été examiné qu'à l'occasion du 2e plan quadriennal et selon les objectifs tracés par les services du M. R. U. après la mission de M. Claudius-Petit en 1952. Cependant, des missions parlementaires et autres avaient déjà, dès 1949, attiré l'attention des ministères compétents.

L'envoi de fonctionnaires devant mettre en place les services divers imposés par la départementalisation a, dès 1948, été paralysé en partie par la difficulté d'assurer le logement de ces fonctionnaires et de leur famille.

Les ouvriers vivent encore dans des cases inconfortables et insalubres, alors qu'ils aspirent à un habitat décent.

En août 1952, une réunion, présidée par M. Claudius-Petit, alors ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, a étudié sur place les problèmes posés par l'habitat. Le nouveau plan de modernisation a tenu compte des observations faites. Un programme de 10 ans, pour une somme de 5 milliards par département, est envisagé. Reste à espérer que les crédits de payement seront votés rapidement et que le plan de construction soit abordé sans délai, en tenant compte des besoins réels de la population.

Une enquête sur les conditions de l'habitat en Martinique a été effectuée durant toute l'année 1953 et le début 1954 par une équipe de missionnaires, conduite par un dominicain.

L'étude a été menée méthodiquement. Elle a porté sur 25 quartiers de Fort-de-France, sur 12 bourgs, en ce qui concerne le secteur urbain et sur 56 îlots, en ce qui concerne le secteur rural, ce qui représente l'ensemble géographique et social de la Martinique.

La documentation recueillie porte sur à peu près 10.000 familles, soit environ le quart de la population. Cette documentation a été remise au M. R. U., pour information.

Pour la nôtre, nous en extrayons quelques conclusions:

A Fort-de-France, où s'entasse le quart de la population de l'île, l'on peut distinguer des quatre groupes de peuplement celui dénommé « la zone » et où réside 40 à 45 p. 100 de la population.

Le rapport qui nous a été présenté dit, en substance:

Vue des hauteurs de la ville, la zone semble un îlot de verdure. C'est que le peuplement s'accroche à l'aventure, aux pentes mal défrichées des mornes ou s'entasse dans des ravines humides encore encombrées d'une végétation désordonnée.

Le peuplement de ces quartiers est très divers: quelques maisonnettes en ciment, mais l'ensemble est surtout constitué de cases en bois ou de débris de caisses qu'on retape, qu'on agrandit, qu'on essaie de transformer en maison. Cependant, tout effort d'amélioration est vite découragé par le fait qu'on ne peut accéder à la propriété du terrain ou qu'on est stoppé par le manque de ressources.

58 p. 100 sont propriétaires de ces tristes cases. Les autres payent des loyers exorbitants: 3.000 francs par mois un cabanon de trois mètres sur trois mètres, où s'entassent six à sept personnes.

45 p. 100 des familles vivent en collectivité, ce qui signifie manque d'intimité familiale. Il arrive qu'une même case contienne autant de ménages qu'il y a de pièces à peine séparées.

En ce qui concerne le défaut de protection, l'enquête n'a retenu que les apparences de grande vétusté, de fragilité manifeste. Elle établit à 40 p. 100 le nombre de familles de cette zone, soit 20 p. 100 de la population de Fort-de-France, le nombre des familles dont l'habitat est à la merci d'un coup de vent sec. Pour la presque totalité des 6.000 familles de cette zone, la protection contre la chaleur est nulle.

L'on n'ose parler d'insalubrité. L'on retient qu'en 1952, sur 100 décès, 68 proviennent de cette zone, où s'abritent 45 p. 100 de la population de la ville.

Dans le secteur rural, où s'abritent 60 p. 100 de la population de la Martinique, l'habitat est au moins aussi lamentable.

65 p. 100 de cases en bois, dont 80 p. 100 recouvertes de tôles non jointives et 20 p. 100 de branches de bambou entrecroisées avec parfois un revêtement de torchis;

10 p. 100 de maisons en briques;

40 p. 100 des familles rurales vivent en surnombre par pièce, dans un habitat à peine digne de ce nom. Inutile de parler de commodités. L'électricité a rarement fait son apparition. Les voies d'accès sont difficiles.

Pour ce secteur, le rapport estime à 53 p. 100 le nombre des cases qui seraient à remplacer immédiatement, soit 16.000 logements à assurer.

Pour le département, c'est, d'après l'enquête, 26.000 familles très mal logées, le reste s'inscrivant dans le médiocre et l'acceptable, le confortable ne devant pas dépasser 5 à 6 p. 100.

Et de conclure :

Si l'on veut sauver le pays de la misère qui l'étreint déjà, il est urgent d'agir et, pour commencer, lui redonner confiance en la métropole. Une fois assuré des conditions élémentaires d'existence, le jeune département de la Martinique pourra accéder au niveau de tout autre territoire français.

Nous avons tenu, le plus brièvement possible, à donner connaissance des résultats de cette enquête. Chacun pourra en tirer des conclusions.

Parallèlement, il y a lieu d'indiquer l'action des pouvoirs publics.

Dans le domaine de l'habitat, 470 permis de construire ont été accordés en 1953 en Martinique et 90 pour le premier trimestre 1954. Pour le logement économique et familial, l'on doit noter, depuis 1953, l'organisation d'initiatives intéressantes. En Guadeloupe, elle a été à l'origine de l'édification d'une cité ouvrière de 300 maisonnettes mettant à profit, dans de bonnes conditions d'emploi, les fonds mis à disposition par l'office immobilier de ce département. Ces maisonnettes, édifiées sur les terrains communaux de Pointe-à-Pître, sont destinées à reloger la population occupant actuellement l'îlot insalubre de l'entrée de la ville.

Jusqu'ici, les efforts ont surtout porté sur l'infrastructure indispensable. C'est ainsi que, dans le domaine social, la Martinique peut s'enorgueillir de réalisations nouvelles courant 1953 :

La maternité de Fort-de-France est en cours d'achèvement. L'hôpital du Lamentin est restauré et en cours d'équipement. Le dispensaire de Basse-Pointe est achevé ; d'autres ne sont malheureusement encore qu'à l'état de projets, à Anse-d'Arlet, Rivière-Pilote et au Robert.

AGRICULTURE

I. — Cultures principales.

Ce sont la canne à sucre et la banane aux Antilles. La canne à sucre uniquement à la Réunion. Il n'y a pour ainsi dire pas d'exploitation agricole en Guyane.

1° *La canne à sucre.*

Les productions de sucre et de rhum, données au chapitre « Industrie », indiquent l'évolution de la récolte, évaluée en sucre à l'hectare.

Les surfaces exploitées en 1953 sont les mêmes qu'en 1952.

Si la Guadeloupe a eu une moins bonne récolte, cela tient surtout à ce que sa fabrication 1952 s'est poursuivie très tardivement et jusqu'au mois d'août. La période de végétation et d'élaboration du sucre a été réduite en 1953, par rapport à celle de 1952.

La Martinique a eu, par contre, une production nettement supérieure à celle de 1952. Elle est encore loin de récolter suffisamment pour atteindre l'objectif de 100.000 tonnes de sucre qui lui avait été accordé par le plan Monnet. Le nouveau plan réduirait cet objectif à 80.000 tonnes.

Elle n'a pas eu à subir en 1952 les conséquences de cyclone, comme en 1951. C'est ce qu'explique l'accroissement de production en 1953.

A la Réunion, le rendement de la récolte est accru. L'objectif du plan Monnet est dépassé. Il y a eu à la fois augmentation de tonnage de canne à l'hectare et augmentation de la richesse saccharine. Il faut voir là, le début de l'action bienfaisante du centre de recherches de variétés de cannes décidé en 1951 et dont les travaux ont commencé dès 1952.

Il reste donc à souhaiter que les centres de recherches de variétés de la Guadeloupe et de la Martinique assistent pareillement les planteurs antillais pour les conseiller sur les variétés de cannes propices à leur assurer le maximum de tonnage de sucre à l'hectare. Or, ces centres, créés en 1952 en Martinique et 1953 en Guadeloupe, ne sont encore qu'au stade de l'installation.

Le rôle de ces centres est cependant primordial. L'on doit en attendre, notamment, des directions pour l'emploi judicieux des engrais (analyses des terres, méthodes du diagnostic foliaire) de même que la préparation d'une réglementation pour l'achat des cannes à la richesse saccharine.

2° *La banane.*

La production est sensiblement constante aux Antilles. Elle pourrait être croissante.

Elle a été, en 1952, de 60.000 tonnes en Martinique et de 75.000 tonnes en Guadeloupe, représentant 28 p. 100 de la valeur des exportations en Martinique et 25 p. 100 en Guadeloupe.

La métropole est, pour ainsi dire, le seul acheteur. Quelques marchés ont cependant été amorcés en 1953 avec les pays nordiques. La concurrence avec les bananiers d'Afrique noire ne semble pas permettre une grande extension de ces marchés extérieurs, à moins que les Antilles puissent réduire leur prix F. O. B. et améliorer leur conditionnement. La Guadeloupe s'oriente sur la production de la variété « Boyot » permettant la livraison en vrac, ce qui abaisse notablement le prix de revient. Il semble que la Martinique, qui n'aurait pas pu adapter cette variété à son terrain, aurait avantage à rechercher une autre variété, qui supprime l'emballage onéreux et facilite le conditionnement.

L'on estime que le marché métropolitain est à peu près saturé aux conditions de prix et de marchés actuelles. Les Antilles l'approvisionnent dans la proportion de 54 p. 100. L'extension de la production doit donc prévoir la recherche de marchés extérieurs, pour lesquels la qualité et le prix concurrentiel s'imposent.

Il semble que la Guadeloupe qui, des deux départements antillais, a réussi à adapter une variété à prix de revient concurrentiel, à raison de sa possibilité d'expédition en vrac, a intérêt à développer encore sa production bananière. Elle possède des terres incultes dont l'accès, jusqu'ici difficile, pourrait être aménagé avec l'aide de prêts du F. I. D. O. M.

En Martinique, l'adaptation d'une variété plus résistante est encore à rechercher. De plus, les terres disponibles sont plus rares qu'en Guadeloupe. Cette constatation est d'autant plus regrettable que c'est en Martinique que le problème démographique est le plus important.

Quoi qu'en disent les producteurs, et malgré un marché qui, dans le cours de l'année subit des variations importantes, notamment dans la période de récolte des fruits rouges en métropole, et également en raison de l'inorganisation du marché et de la concurrence étrangère, les plantations de bananes sont rémunératrices. Leur développement en est un gage. L'extension est souhaitable. Les bananeraies emploient, en effet, d'un bout de l'année à l'autre, 30 p. 100 de la main-d'œuvre, ce qui assure aux Antilles, pays surpeuplé, un équilibre social. Cependant, il ne faut pas oublier que l'économie bananière est fragile et vulnérable, qu'elle a besoin de consolidation et de création de nouveaux débouchés si elle ne veut pas risquer de péricliter. Il est donc nécessaire, en ce domaine, de faire preuve d'organisation, de méthode et de rationalisation.

Avant que d'aller plus avant, il serait nécessaire de se pencher sur les principaux problèmes suivants :

Lutte contre le cercospora, avec l'aide de l'institut français des agrumes coloniaux ;

Mise en place d'un service définitif de conditionnement, notamment en Martinique ;

Organisation des petits planteurs en coopérative, avec aide du crédit agricole ;

Recherche de la diminution du prix de revient ;

Recherche des marchés extérieurs ;

Etablissement d'un calendrier de vente permettant de concilier les intérêts des différents producteurs de bananes de l'Union française, tout en permettant l'approvisionnement continu du marché métropolitain pour des productions nationales.

II. — Cultures secondaires.

Ananas.

Cette culture se développe surtout en Martinique. Les surfaces plantées sont passées de 250 ha en 1951 à 350 ha en 1952. Le plan de modernisation prévoit l'extension à 500 ha.

Cependant, la production 1952 a satisfait 50 p. 100 des besoins de la métropole, à égalité avec les importations d'Afrique française.

L'extension des plantations doit donc s'accompagner d'une baisse du prix de revient permettant l'augmentation de la consommation en métropole et surtout la conquête de marchés extérieurs. La diminution du prix de revient peut être obtenue, à la production, par le développement de variétés à rejets évitant les importants frais annuels de culture et à la conserverie, plus particulièrement en supprimant l'importation du boîtage vide et en le confectionnant sur place, avec des feuilles de métal préparées et importées.

Café et cacao.

La Guadeloupe seule maintient son potentiel de production et l'accroît même en plantations mixtes avec le bananier. De 200 tonnes de café en 1951, elle est passée à 400 tonnes en 1952 pour 2.550 ha de culture. Durant la même période, la production de cacao est restée constante : 150 tonnes pour 350 ha de culture.

La Martinique a produit en 1952: 150 tonnes de café et 150 tonnes de cacao.

L'extension de ces cultures tient essentiellement à une question de prix de revient, les frais de cueillette étant très importants. Aussi, suivent-elles les vicissitudes des cours.

La production du cacao a eu tendance à se développer en 1953 en Martinique. La pénurie de production de fèves de cacao dans le monde tendrait à inciter les Martiniquais à reprendre ces cultures. A cet effet, une station de propagande a été créée à l'école pratique d'agriculture de Tivoli. Le bouturage sur sélections Trinidad a commencé en juin 1953 dans les meilleures conditions grâce à l'emploi d'hormones à base d'acide butyrique facilitant ce procédé de reproduction usuite autrefois.

Vanille.

Cette culture se maintient surtout en Guadeloupe. En 1951, l'on comptait 420 ha de vanille, avec une production de 12 à 18 tonnes.

En 1952, la production a été très faible, les fleurs n'ayant pu être fécondées normalement.

L'importance de la production à la Réunion décroît rapidement. Elle ne représente plus que 20 à 30 tonnes par an, situation résultant de la concurrence de Madagascar où le prix de la main-d'œuvre est moins élevé.

Huiles essentielles.

La Réunion est le principal pays producteur. Entre autres plantes à parfum, elle distille principalement:

Le géranium, dont elle cultive 6.000 ha pour produire 60 à 70 tonnes d'essence.

Le vetyver, dont elle retire 20 tonnes d'essence.

Cultures vivrières.

Restent de peu d'importance. Les produits alimentaires viennent de la métropole et il ne semble pas que les conseils des services de l'agriculture, à ce sujet, soient suivis de réalisation. Les raisons alléguées sont toujours les mêmes: nature peu favorable à ces cultures, prix de revient aussi élevé que celui des produits importés. La Réunion a produit, cependant, près de 1.000 tonnes de pommes de terre en 1952, consommées par la population métropolitaine de l'île.

Il apparaît que tous les efforts n'ont pas été accomplis pour faciliter l'exploitation des terres abandonnées. Nous répétons ce que nous avions conseillé l'an dernier. Une action par la fiscalité et tendant à désimposer les terres abandonnées qui seraient affectées à des cultures vivrières, ferait changer la position prise actuellement par les propriétaires et les exploitants éventuels.

Elevage.

Sous l'impulsion des services agricoles et avec l'aide d'industriels, l'élevage se développe aux Antilles. C'est l'élevage spécialisé, dans le Sud-Est de la Martinique, en Grande-Terre, région de Beauport en Guadeloupe. Des croisements ont été réalisés avec des zébus et produisent de beaux animaux de boucherie.

A cet élevage spécialisé s'ajoute l'élevage familial, pratiqué par les petits propriétaires et les colons (moutons, chèvres, porcs, volailles).

En 1952, la consommation en Martinique se divisait comme suit:

Bétail local	2.850	tonnes.
Bétail importé	476	—
Bétail de la métropole et Union française	514	—
	3.840	tonnes,

d'où 75 p. 100 de l'approvisionnement en bétail local.

A la Guadeloupe:

Bétail local	2.900	tonnes.
Bétail importé	446	—
Bétail France et Union française	634	—
	3.980	tonnes.

Le bétail local est, en général, de faible poids: 400 kg environ, et laisse un rendement en viande de 45 à 48 p. 100 seulement, de sorte que la viande venant de la métropole ne coûte que 30 p. 100 de plus que la production locale. Par contre, la viande importée coûte 30 p. 100 de moins que la production locale. Ceci est dû au taux préférentiel des devises étrangères (dollar à 214,70 F), ce qui revient à donner une véritable subvention aux éleveurs étrangers.

Il serait préférable de supprimer ce taux préférentiel et d'aider à l'amélioration des conditions de l'élevage.

Cette subvention permet au commerce local de s'affirmer concurrentiellement à l'éleveur local, puis des éleveurs d'Amérique du Sud. L'opération revient, en fait, à subventionner l'éleveur étranger, afin que sa viande soit vendue à un prix plus faible que le prix normal départ.

C'est du reste l'erreur que l'on commet à l'avantage des fournisseurs étrangers et au détriment des producteurs français, par la politique des subventions, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Il faut signaler que le département de la Guyane est particulièrement apte à l'élevage. Une mise en valeur dans ce sens permettrait à ce département d'aider à l'approvisionnement des Antilles.

Pêche.

La pêcherie industrielle continue à être à l'étude aux Antilles. La population se nourrit toujours de morue importée et, pour une faible part, des produits de la pêche côtière.

A la Réunion, la population consomme surtout du poisson séché, fumé ou en conserve. L'on a importé en 1952: 2.500 tonnes de poisson conservé, dont 1.800 tonnes de morue séchée. La pêche côtière a fourni 230 tonnes de poisson frais, soit moins de 1 kg par habitant.

Aux Antilles, comme à la Réunion, il tarde que la grande pêche soit organisée. Les études ont été faites depuis bien des années à ce sujet. Peut-être agirait-on avec sagesse en limitant les importations de morue et en réduisant l'influence du commerce dit « bord de mer ». Il y va d'une plus saine alimentation des habitants, comme de la nécessité de faire baisser le prix du poisson et de favoriser le rétablissement de la balance commerciale.

Il est grand temps que les projets de pêcherie industrielle et l'organisation d'une chaîne du froid et de conserveries qui en découlent deviennent des réalisations. Lors de la visite du navire « Président-Th.-Tissier », des études ont été faites pour les adaptations nécessaires à l'initiative du ministère de l'agriculture des pêcheries industrielles anglaises de la Barbade. Rien de concret n'existe pour l'instant, si ce n'est le projet de constitution d'une société d'exploitation dite « des pêcheries du Large » et la construction du thonier « Gouverneur-Général-Eboué », financé par le F. I. D. O. M. Ce thonier devra être prêt fin 1954.

La forêt.

La forêt guyanaise, dans sa partie accessible, présente des conditions d'exploitation favorables:

Les exportations, qui représentaient 1.500 tonnes en 1951, sont passées à 4.000 tonnes en 1952. Le programme du deuxième plan envisage une exploitation rationnelle avec une politique des marchés. Les Antilles offrent déjà une capacité d'absorption de 20.000 mètres cubes par an.

Dans le but de prouver que l'exploitation est rentable, une expérience est confiée au Bafond, dont la Sofog devient l'organisme commercial, chargé de conquérir les marchés.

Parallèlement, des expériences privées sont en cours, expériences qui doivent bénéficier de l'aide technique et financière de l'Etat.

Ce serait la voie ouverte à l'initiative privée, à qui doit incomber finalement la mise en valeur de la Guyane.

L'INDUSTRIE

L'industrie sucrière et rhumière est l'industrie de base des Antilles et de la Réunion.

1° *Sucrerie.*

La Martinique a produit, en 1953, 54.000 tonnes de sucre, contre 34.000 tonnes en 1952.

La Guadeloupe a produit, en 1953, 87.000 tonnes de sucre, contre 96.000 tonnes en 1952.

La Réunion a produit, en 1952-1953, 158.000 tonnes de sucre, contre 130.000 en 1952.

La Réunion vient d'achever sa fabrication 1953-1954. Elle a produit 172.000 tonnes.

En dehors de la Martinique, les deux autres départements ont atteint et même dépassé, pour la Réunion, l'objectif qui leur avait été assigné par le plan Monnet. C'est, pour ainsi dire, le

minimum vital de cette production en dessous duquel l'économie ne pourrait tenter de se relever. Il n'est pas contestable que les trois productions: sucre, rhum et banane, ont chacune un marché doté de caractéristiques particulières et que la physionomie de ces trois marchés domine entièrement l'avenir de ces trois départements.

Le marché du sucre est bien connu.

Le prix du sucre au départ de la fabrique outre-mer est le même que celui du sucre métropolitain, déduction faite des deux tiers environ des frais d'approche: Antilles-port métropolitain.

Les sucreries antillaises, plus particulièrement, estiment que ce prix est trop faible, que de toute manière elles ont droit à la détaxe totale des frais d'approche.

Quoi qu'il en soit, il semble logique de faire remarquer que si la Réunion pratique sa fabrication à la même époque que les sucreries métropolitaines, les usines antillaises y procèdent avec un décalage de quatre mois.

Si donc les éléments prix et salaires fixés en octobre ne varient pas en même temps, et dans les mêmes proportions, au moment de la fabrication, les sucreries antillaises se trouvent placées dans des conditions défavorables. Ce serait, par exemple, le cas, cette année, si les salaires antillais étant augmentés de la prime horaire de 15 F, le prix du sucre établi en octobre et fabriqué aux Antilles à partir de février 1954, n'était pas rajusté par compensation.

Par ailleurs, il faut répéter quelques-unes des conclusions de notre rapport sur l'industrie sucrière aux Antilles:

L'industrie doit modifier ses méthodes de travail. Elle doit réduire ses arrêts hebdomadaires, causes de frais et de pertes importantes; elle droit réduire la durée de sa fabrication. Elle doit contribuer à créer avec ses petits planteurs un climat de collaboration, comme certains y sont déjà parvenus. Pour la Martinique, plus particulièrement, l'organisation de l'entreprise s'impose par l'attribution des leviers de commande à des techniciens avertis.

Les sucreries des D. O. M. considèrent avec appréhension l'application d'un contingentement possible de la production; de même que l'obligation de participer aux pertes à l'exportateur du sucre excédentaire aux besoins de l'Union française.

Le groupement interprofessionnel de l'Union française qui a été créé en 1953 ne peut qu'avoir une politique sucrière de coordination qui doit tenir compte également des intérêts des consommateurs.

Ce sont là des raisons supplémentaires pour mettre en application les mesures que nous avons préconisées dans notre rapport et tendant, autant dans le domaine agricole que dans le domaine industriel, à reviser les méthodes et à produire avec le minimum de perte et le maximum de rendement.

2° *Rhumerie.*

La Martinique a produit, en 1953, 120.000 hl de rhum contre 70.000 en 1952.

La Guadeloupe a produit, en 1953, 79.000 hl de rhum contre 101.000 en 1952.

La Réunion a produit, en 1953, 81.000 hl de rhum contre 70.000 en 1952.

La Réunion vient de finir sa fabrication 1953-1954, avec une production de 90.000 hl.

Ces productions représentent l'ensemble du rhum d'usine fabriqué en partant de la mélasse, et du rhum de vesou en provenance des distilleries agricoles. Pour la Réunion, on peut estimer que la presque totalité provient du rhum d'usines. Il n'y a plus que deux ou trois distilleries agricoles.

Comme on le sait, la consommation est contingentée. Dans chaque département et pour chaque catégorie de producteurs (usine et distillerie agricole), il y a un contingent de consommation locale et un contingent d'exportation en métropole.

Les excédents doivent être commercialisés hors contingents, pour des marchés à l'exportation.

La production de mélasse allant croissant avec celle du sucre, il est évident qu'il y a de la mélasse excédentaire. Elle est vendue à l'étranger parfois. Elle est également stockée. A la Réunion, elle est distillée pour en faire de l'alcool pur destiné à la carburation.

En annexe, l'on pourra connaître la répartition, selon emploi, de la production de rhum de 1952 à la Réunion.

Il serait bon que les départements antillais s'orientent, en cas d'excédents non commercialisables, vers des solutions semblables qui, par ailleurs, jouent favorablement sur la balance commerciale, en limitant les achats de carburant-essence.

Nous avions été amenés, dans un précédent rapport à signaler l'anomalie de l'existence de contingents, de distilleries agricoles, ne fonctionnant pas et cédés annuellement à des distilleries productrices. Ces prix de cession pèsent sur le marché des rhums et constituent des rentes anormales pour ceux qui les reçoivent.

Une commission de codification se préoccupe de réunir les textes législatifs ayant rapport au rhum et d'établir une réglementation qui, avec l'aide du crédit, permettra la constitution de groupements ou de coopératives de production de rhum. Il est certains contingents alloués en 1954 qui sont maintenant beaucoup trop faibles pour permettre à des distilleries de produire dans des conditions financières favorables.

Le groupement ou les transferts définitifs remédieront à cette situation.

A titre indicatif, il est signalé que dans le prix d'un litre de rhum vendu 100 F pour l'exportation, la matière première rentre pour 30 p. 100, les salaires pour 10 p. 100, dans le cas d'une distillerie agricole.

3° *Industries nouvelles.*

Les projets déjà énoncés l'an dernier, restent à l'étude. Le programme du plan de modernisation les a retenus: cimenteries, industries hôtelières.

4° *Sous-sol minier.*

L'on ne saurait passer sous silence l'action du bureau minier guyanais. Chargé d'inventorier les ressources minières en Guyane, il a été doté, à cet effet, de ressources en provenance du Fidom et cela depuis 1950.

Les études ont mis en relief les ressources potentielles d'un important gisement de bauxite dans la montagne de Kaw. L'on en délimite la zone, de même que l'on recherche actuellement à déterminer les procédés de mise en valeur de ce gisement.

Parallèlement, cet organisme effectue des prospections aurifères dans la région de Saül et de la Haute-Maria ainsi que des prospections de minerai de fer sur la montagne de Kaw et des prospections de tantalite dans la région de Sinnamary. Enfin, des prospections de bauxite sont envisagées dans la zone des savanes côtières.

Toutes ces prospections sont encourageantes, mais ne permettront de fixer la valeur du sous-sol qu'autant que les recherches en cours auront délimité les conditions d'une exploitation rentable.

L'exploitation du sous-sol est souhaitable, en même temps que la mise en culture des terres d'alluvions et l'exploitation rationnelle de la forêt.

L'on ne saurait trop répéter qu'il existe un problème Guyane-Antilles dans les aspects démographiques de l'emploi des compensations des besoins et que, activer la mise en exploitation de la Guyane, c'est apporter une solution harmonieuse et les apaisements souhaités.

BALANCE COMMERCIALE

Le déficit des balances commerciales va en s'accentuant.

Il est de 1 milliard 600 millions, soit 25 p. 100 des exportations, contre 1 milliard 3 millions en 1951 à la Réunion.

Il est de 7 milliards 2 millions en Martinique, représentant 120 p. 100 des exportations.

Il est de 2,5 milliards en Guadeloupe, soit 25 p. 100 des exportations.

Il est de 1,8 milliard en Guyane, représentant neuf fois le montant des exportations.

Il est bon d'interpréter ces chiffres.

Dans les trois départements à vocation sucrière, il y a lieu de tenir compte du déséquilibre entre prix, salaires et produits fabriqués. Par rapport à 1939, les salaires sont au coefficient 50, la vie au coefficient 40 et le sucre est taxé au coefficient 25. C'est donc par un accroissement notable des produits exportables autant que par une diminution des importations qu'il faut espérer le rétablissement de cette balance.

Pour la Martinique, les conséquences du cyclone de 1951 se sont fait sentir sur sa production de 1952.

Pour la Guyane, l'on se trouve en période d'investissements avant exploitation. Cette situation doit se modifier dès que le secteur privé prendra en main les secteurs productifs et commerciaux.

CONCLUSIONS

La conjoncture ne permet pas, en 1953, de faire état d'améliorations sensibles dans les secteurs clefs de l'économie des départements d'outre-mer.

Comme nous l'exprimions l'an dernier, nous répétons que les aspects démographiques et sociaux ont priorité sur les autres. Des solutions qui seront apportées aux problèmes qu'ils posent, dépend, en grande partie, le rétablissement de l'économie de ces départements.

L'année 1953 n'a vu que l'achèvement de travaux en cours ou la préparation lente de mise en place d'organismes directeurs essentiels. Ce fut, en quelque sorte, une période d'attente dans l'élaboration du deuxième plan quadriennal, dont on semble tout attendre.

Il aurait été souhaitable qu'un effort plus grand soit consacré à ces départements, pour lesquels le retard, en tout cas, était certain et dont l'alignement sur les départements français, en tous domaines, demandait une contribution complète et rapide.

C'est ainsi que, dans le domaine social, l'on ne relève pas d'amélioration caractéristique, pas plus en ce qui concerne le niveau de vie de l'habitant que dans le secteur de l'habitat. Le prix de la vie continue d'enchérir sous la pression certaine d'un commerce local très particulier.

L'application de lois sociales reste à faire et l'assistance médicale gratuite y supplée provisoirement, abusivement parfois, plus particulièrement en Martinique où les huit dixièmes de la population se trouvent ainsi secourus, à grands frais pour les budgets, sans que, pour autant, un climat d'assimilation avec ce qui se fait en métropole ait été créé.

L'agriculture, plus particulièrement axée sur la production de la canne à sucre, n'a pas reçu les concours lui permettant d'entrevoir la possibilité d'une culture intensive et l'application de méthodes de travail modernisées et plus économiques, conditions génératrices de prix de revient améliorés. Cependant, toute étude de mécanisation doit tenir compte du sous-emploi que cette dernière doit normalement provoquer si une étude préalable tendant à le résorber n'a pas été antérieurement effectuée. Seuls, les centres techniques de la canne ont été mis en place sur une période de plus de deux années.

La culture de la banane, susceptible d'un développement certain, plus particulièrement en Guadeloupe, mérite une attention particulière et un encouragement, soit pour l'extension de cette culture, soit pour les facilités de la commercialisation.

L'industrie sucrière souffre de l'absence d'une harmonisation avec la production similaire métropolitaine, dans ses prix à la production notamment.

L'industrie de la rhumerie attend depuis plus de deux années qu'une codification nouvelle des textes multiples la régissant jusqu'ici assainisse la profession et facilite la commercialisation.

Dans ces domaines de l'agriculture et de l'industrie agricole, les bienfaits certains de la coopération doivent pénétrer. Pour cela, il faut prévoir un statut approprié, tenant compte — comme à l'origine en métropole — des nécessités de créer un climat de compréhension et de confiance. L'adoption ne se fera pas sans cela:

L'administration de ces départements, telle qu'elle a été conçue en 1946, est-elle apte à promouvoir, loin de la métropole, avec toute l'efficience et la rapidité souhaitables?

Il serait regrettable que ces départements s'estiment moins près de la mère patrie depuis que, dans un geste louable et attendu depuis longtemps des populations, elle les a intégrés en 1946.

Elle a cependant fait, pour eux, financièrement notamment, des efforts certains. Cependant, l'ampleur de l'œuvre à accomplir, l'urgence devant un problème démographique qui ne va qu'en s'intensifiant, tout cela demande des attentions encore nouvelles et axées sur des solutions avant tout humaines, d'entière équité au bénéfice de ceux pour lesquels elle désire une totale assimilation.

Aussi, il nous a paru nécessaire d'indiquer les points essentiels sur lesquels il est primordial que des réalisations rapides et judicieuses soient opérées.

1° *Dans le domaine social.*

L'application des lois sociales (1).

La création d'un véritable enseignement professionnel, pour l'instant à peu près inexistant.

L'éducation du producteur pour la pratique d'une politique sociale intelligente intéressant les travailleurs aux résultats des travaux (2).

L'éducation, également, du travailleur pour la compréhension et l'adoption de méthodes de travail meilleures et plus rationnelles.

La conclusion rapide de conventions collectives demandées par les organisations syndicales (1).

2° *Dans le domaine économique.*

Développer le colonat.

Développer l'organisation des la production, notamment par l'organisation coopérative des petits planteurs, avec l'aide du crédit agricole.

D'une façon analogue, regrouper les rhumeries, ce qui serait une solution harmonieuse à la suppression des contingents de rhum dit « honoraires » (2).

Développer le crédit et rechercher une fiscalité adaptée aux besoins et aux impératifs dans ces départements. Ce sont là également des instruments de choc pour l'assainissement des circuits de distribution.

Poursuivre avec ténacité les recherches agronomiques permettant d'entreprendre des cultures vivrières pour lesquelles il n'y a pas lieu de se décourager trop vite (3).

Hâter la mise en service des centres de recherche de variétés de cannes et leur donner la possibilité de mettre au point les réformes de base dans les méthodes de récolte et de vente de cannes à sucre.

Hâter la codification des rhums et assainir la profession.

Etudier et réaliser de petites industries et un artisanat ayant pour but primordial de diminuer les importations et d'équilibrer l'emploi (4).

3° *Dans le domaine général.*

Adopter et appliquer un plan d'habitat comportant des méthodes de financement et des techniques appropriées aux exigences locales (5).

Prévoir l'exploitation forestière, minière et agricole de la Guyane.

Mettre en œuvre une politique foncière tendant à donner aux habitants des départements d'outre-mer toute facilité d'exploiter les terres incultes en fermage, colonat ou location (6).

Pour cela, il faut, dans le cadre d'un plan élaboré avec la collaboration de commissions économiques locales (7), abandonner la politique qui consiste à n'octroyer de crédits ou n'accorder de subventions que sous une forme limitée et insuffisante. La tâche est trop importante. Il y a eu beaucoup trop d'hésitations jusqu'ici. Il faut agir grandement et faire vite et correctement.

Il faut donner, dans tous les domaines, ce que la départementalisation accordait logiquement à ces Français de toujours et toujours prêts à le proclamer hautement.

---

(1) La rédaction de cet alinéa résulte d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. F. T. C.) tendant à la substituer à « l'application judicieuse des lois sociales » et adopté à main levée.

(2) Ce texte résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) tendant à le substituer à la rédaction suivante: « L'éducation, parfois, du producteur, pour la pratique d'une politique sociale intelligente allant jusqu'à intéresser les travailleurs aux résultats des travaux » et accepté par le rapporteur.

(1) Ce paragraphe résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur.

(2) Le premier alinéa de ce texte résulte d'un amendement du groupe des chefs d'entreprises tendant à le substituer au paragraphe suivant: « Développer la coopération: coopératives de consommation, coopératives de production, coopératives de transformation. C'est un instrument idéal pour l'abaissement des prix de revient » et adopté au scrutin public par 84 voix contre 56 et 11 abstentions (voir résultat du scrutin n° 2 en annexe). Le deuxième alinéa, accepté par le rapporteur, a été adopté à main levée.

(3) Ce paragraphe résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur.

(4) Ce texte résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur. La seconde partie de cet amendement tendant à ajouter le paragraphe suivant: « ouvrir immédiatement des travaux publics financés par une taxe sur les bénéfices des entreprises en vue de réduire le chômage en servant le bien public » a été rejetée au scrutin public par 89 voix contre 57 et 8 abstentions (voir résultat du scrutin n° 3 en annexe).

(5) La rédaction de ce paragraphe résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur. Elle se substituera au texte suivant: « Commencer et poursuivre sans arrêt le plan d'habitat avec application des méthodes intéressantes qui ont déjà fait leurs preuves par ailleurs et qui peuvent parfaitement être adaptées (accès à la propriété, formule castor, etc.).

(6) Un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) tendant à compléter ce paragraphe par la phrase suivante: « ceci en recourant si nécessaire à la réquisition », a été rejeté au scrutin public par 88 voix contre 54 et 8 abstentions (voir résultat du scrutin n° 4 en annexe).

(7) Le membre de phrase suivant: « dans le cadre d'un plan élaboré avec la collaboration de commissions économiques locales », résulte d'un amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et adopté au scrutin public par 91 voix contre 50 (voir résultat du scrutin n° 5 en annexe).

CONJONCTURE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ANNEXES STATISTIQUES

ANNEXE N° 1

Guadeloupe (évolutions comparées).

Salaires. — Alimentation de base. — Produits finis.

	1939	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Salaire	1,75	12,50	18	30,50	52,15	57,60	65	88	88
Horaire de base		15,60	21	38			76		
Prix du riz	2		28 22	20	65	75	87	106	
Prix du pain	2,50		13	15	33	39	50	65	65
Indice général de prix	100		919	2.502	2.593	2.810	3.213		
Prix du sucre (Paris)	300	2.122	4.020	5.856	6.725	6.402	7.320	7.220	

ANNEXE N° 2

Réunion (évolutions comparées).

Salaires. — Alimentation de base. — Produits finis.

	1939	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Salaire (Fr. CFA)	1,75	5	7,30	10	17,33	20	28	31,25	31,25
Horaire de base (Fr CFA)			10	13,33 17,33	30	22	31,25		
Prix du riz (kg) (Fr CFA)	1,65	7,35 12,65	12,65 18	23,15 25	35	36	37	43	41
Indice général de prix	100				1.289 100	1.349 109	1.354 112	125	114
Prix du sucre (Paris) (Fr métropolitains)	300	2.122	4.020	5.856	6.725	6.402	7.320	7.220	

ANNEXE N° 3

Prix de détail à la Guadeloupe.

Loyers de fonctionnaires:
En cité, 10.000 F par mois.
Habitations privées, 25 à 40.000 F par mois.

Electricité: 70 francs le kW.
Butagaz: 2.000 francs la bouteille.

Alimentation.

Boucherie: 800 francs le kg non parée avec os et déchets.
Charcuterie importée: saucisse, 1.000 francs le kg.
Volaille non plumée, ni vidée: 1.000 à 1.200 francs le kg.
Vin: 120 francs le litre (ordinaire).
Lait: 80 francs le litre.
Beurre: en *boîte*, de 350 à 500 francs; frais, 1.300 le kg.
Fromage: Camembert, 200 francs; Pont-l'Evêque, 275 francs; Roquefort, 1.600 francs le kg; gruyère, 800 francs le kg.
Œufs: 100 francs les trois (petits); venant de France, 480 francs la douzaine.
Pain: 60 francs le kg; farine, 80 francs le kg.
Jambon: 1.600 francs le kg.
Huile: ordinaire, 330 francs le litre; olive, 500 francs le litre.
Sucre: pays, 95 francs le kg (emballage 5 francs pour 1 kg; morceaux, 200 francs le kg.
Café: pays, 1.060 francs le kg.
Pâtes: 320 à 400 francs le kg.
Riz: ordinaire, 150 à 180 francs le kg; Caroline, 440 francs le kg.

Légumes secs (lentilles, haricots): 130 à 150 francs le kg.

Légumes frais.

Pommes de terre: 50 à 90 francs le kg (suivant la saison).
Carottes: 120 francs le kg.
Tomates: 100 à 150 francs le kg.
Poireaux: 350 francs le kg.
Haricots verts: 125 à 150 francs le kg.
Oignons: 130 à 150 francs le kg.
Choux: 125 à 200 francs le kg.
Laitue: petite, 50 francs la pièce.
Endives (importées): 400 francs le kg.
Choux-fleurs (importés): 200 francs le kg.

Fruits.

Bananes: 5 francs la pièce.
Oranges: 5 francs à 20 francs la pièce (suivant la saison).
Ananas: 200 à 350 francs la pièce.
Raisin (pays): 500 francs le kg.
Pommes, poires, raisins (importés): 400 à 500 francs le kg.

Eaux minérales.

Vichy: 135 francs la bouteille.
Evian: 135 francs la bouteille.
Perrier: 120 francs la bouteille.

Pharmacie: 50 à 60 p. 100 des prix français.
Carditone: prix marqué, 240 francs; prix Guadeloupe, 420 francs.
Néol Bottu: prix marqué, 183 francs; prix Guadeloupe, 260 francs.

Mercerie: 50 p. 100 en plus des prix français.

Blanchissage:
1 drap (lit deux personnes), 350 francs; 1 chemisette, 200 francs; 1 saharienne, 500 francs; 1 pantalon, 1.000 francs; 1 veste, 1.000 francs.

Petit morceaux de savon de Marseille: 50 francs.

Lampe électrique de 60 volts: 135 francs.

Coupe de cheveux: 300 francs (en 1938, 5 francs).

ANNEXE N° 4

Cessions de devises effectuées par la caisse centrale de la France d'outre-mer aux cours préférentiels.

	U. S. $	FLORINS hollandais	LIVRES sterling	DIFFÉRENCE de changes
1951				
Guadeloupe..	66.250	»	»	8.962.962
Guyane	»	242.010,14	»	5.864.328
Martinique...	123.077	14.140	»	16.814.041
1952				
Guadeloupe..	81.226	»	»	10.989.064
Guyane	2.800	173.201,95		2.333.391
Martinique...	197.165,86	319.593,92	32.008.5.0	33.934.728

ANNEXE N° 5

Importations comparées des bananes en métropole (1939-1952-1953).

	1939	1952	1953
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Guadeloupe	52.050	75.975	72.215
Martinique	25.662	60.978	57.786
Cameroun	24.119	38.507	47.696
Guinée	57.684	52.588	52.476
Côte d'Ivoire.....		19.701	22.087
	159.515	247.749	252.290

Remarques. — Livraisons en vrac.

Exportations des bananes de l'Union française en 1953 (hors métropole).

	AFRIQUE du Nord.	ALLEMAGNE	SCANDINAVIE	AUTRICHE	ITALIE	ANGLETERRE	TOTAL
Guadeloupe	»	20	98	35	»	»	153
Martinique	»	957	87	46	2.278	»	3.368
Cameroun	»	4.953	16.684	427	»	3.524	25.588
Guinée	12.193	1.041	776	»	3.024	»	17.034
Côte d'Ivoire....	»	»	»	»	»	»	»
	12.193	6.971	17.645	508	5.302	3.524	46.143

Remarques. — Livraisons en vrac.

ANNEXE N° 6

Réunion.

Utilisation de l'alcool produit en 1952.

Sur contingents de rhum d'exportation....	28.000 hectolitres.
Sur contingent local de rhum.....	11.000 —
Sur contingent de rhum pour l'Algérie et Union française	5.500 —
Sur hors contingent extérieur	2.500 —
Alcool carburant	18.500 —
Alcool à brûler	15.500 —
	81.000 hectolitres.

Par ailleurs : vente de 28.000 hectolitres de mélasse, emploi des mélasses restant comme engrais.

ANNEXE N° 7

Guyane.

Répartition des surfaces par production.

Canne à sucre et bananiers.....	800 hectares.
Cultures fruitières	150 —
Cultures maraîchères	50 —
Cultures vivrières (abattis).....	2.000 —
Savanes avec îlots boisés	200.000 —
Forêts accessibles	1.500.000 —
Forêts inaccessibles	7.000.000 —
Terres inexploitées (marécages, terrains latéritiques et rivières)	247.000 —
	9.000.000 hectares.

ANNEXE N° 8

Situation des départements et des communes des départements d'outre-mer.

(Note établie par la direction du budget.)

EXERCICES	DÉPARTEMENTS		COMMUNES		ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS et communes.	
	Centimes votés ayant fait l'objet d'avances du Trésor.	Centimes mis effectivement en recouvrement	Centimes votés ayant fait l'objet d'avances du Trésor.	Centimes mis effectivement en recouvrement.	Centimes votés ayant fait l'objet d'avances du Trésor.	Centimes mis effectivement en recouvrement
1958	310,5	2,9	90,5	6	401	8,9
1959	879,1	12,3	359,6	68,7	967,9	81
1960	1.162,8	211,8	619,9	71,9	1.782,7	283,7
1961	1.546,2	429,2	1.171,6	482,1	2.717,8	911,3
1962	1.742,7	711,6	1.708,5	774,5	3.451,2	1.486,1
1963 (1).....	701,3	*	*	*	*	*

(1) Centimes votés aux budgets primitifs et approuvés par l'autorité de tutelle. Le montant d'avances sur centimes ne peut être évidemment indiqué pour 1963.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES EXTRA-MÉTROPOLITAINS DE L'UNION FRANÇAISE

Rapport général présenté, au nom du Conseil économique, par M. Jean Bouruet-Aubertot.

Le Conseil économique a procédé, au début de l'année dernière, à la première étude complète de la conjoncture économique des territoires extra-métropolitains de l'Union française. Les rapports particuliers ont alors indiqué, non seulement les traits caractéristiques de la conjoncture, mais les circonstances de nature à en fournir l'explication. Aujourd'hui, l'examen qu'entreprend pour la seconde fois le Conseil économique offre un objet plus limité. Il s'agit, en définitive, de mettre en lumière les événements survenus dans l'ordre économique au cours de l'année 1953 et au début de 1954.

Il apparaît immédiatement que cette brève période n'a été marquée par aucune circonstance offrant le caractère d'un véritable coup de théâtre. Il y a lieu naturellement de s'en féliciter, car les brusques changements affectant l'économie sont toujours la source de graves difficultés.

On doit reconnaître, par ailleurs, qu'aucun des grands problèmes qui se posaient il y a un an n'a été résolu. Pour certains, cette stagnation s'explique aisément par la nature même des problèmes. Dans d'autres cas, on peut regretter que ne se soient pas manifestés, dans l'intervalle, soit des conceptions nouvelles, soit, à tout le moins, quelques débuts de réalisations.

L'époque actuelle n'en est pas moins marquée par l'achèvement du premier plan de modernisation et l'élaboration du deuxième plan quadriennal. Il s'agit de toute évidence d'un événement d'une portée considérable pour l'avenir de l'économie des territoires d'outre-mer. Il est légitime, dans ces conditions, d'y consacrer un rapide examen.

ACHEVEMENT DU PREMIER PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

L'histoire du premier plan de modernisation est désormais trop connue pour qu'il soit utile d'y revenir. On n'ignore pas les difficultés rencontrées à ses débuts. Les auteurs du plan étaient en droit de souligner, comme ils l'ont fait, la nouveauté et l'ampleur de leur tâche. Ils pouvaient dire, à juste titre, que celle-ci constituait une entreprise sans précédent dans l'histoire de la mise en valeur des territoires français outre-mer. Il est juste d'ajouter que le démarrage du plan s'effectuait dans des conditions aussi peu favorables que possible, à une époque où régnait encore la pénurie consécutive à l'état de guerre et où les besoins en matières premières et en biens d'équipement étaient immenses.

Les circonstances et l'étendue des besoins amenaient tout naturellement les auteurs du plan à ne pas apporter suffisamment d'attention au problème des débouchés qui devait se poser par la suite d'une façon aiguë. L'évolution du plan s'est ressentie, comme il était naturel, de ces différents facteurs. On peut admettre également qu'elle a souffert d'une certaine pénurie de techniciens et aussi de l'absence des méthodes appropriées qui, dans de nombreux cas particuliers, n'ont pas encore pu être dégagées à l'heure actuelle.

On connaît, par ailleurs, les inconvénients inhérents au chevauchement des programmes annuels, aux retards apportés par le Parlement au vote des crédits du Fides et aux modifications apportées en cours d'exécution aux programmes d'origine. Ces modifications ont été parfois si importantes qu'elles ont conféré à l'œuvre entreprise certains aspects empiriques, qui ne sont guère compatibles avec la notion même d'un plan qui, par définition, doit être arrêté dès l'origine, même si les délais d'exécution s'étendent à plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, il serait injuste de méconnaître l'importance des réalisations obtenues, en dépit de certains échecs, qu'il est naturellement possible de relever. Il ne peut être question, dans le présent rapport, d'entrer dans le détail des chiffres. Nous nous bornerons à emprunter le tableau suivant à l'étude d'un très grand intérêt, présentée par M. Huet, inspecteur général de la France d'outre-mer à la commission de coordination du deuxième plan.

Répartition des investissements par territoire et par nature.
(En milliards de francs métropolitains.)

NATURE DES INVESTISSEMENTS (1)	TOTAL 1947-1952 (2)	INTÉRÊT commun ou répartition inconnue (3)	A. O. F.	A. E. F.	CAMEROUN	TOGO	MADAGASCAR	AUTRES territoires.
Recherche scientifique générale	3,5	3,5	»	»	»	»	»	»
Cartographie	4,5	4,5	»	»	»	»	»	»
Agriculture	40	1	26	6	2	0,7	4,3	»
Elevage	8,1	»	5,8	1,6	0,3	»	0,2	0,2
Forêts	16,3	0,5	4,6	7,4	3,5	»	0,3	»
Mines	18,8	6,4	2,6	6,3	0,7	»	2,8	»
Electricité	30,8	»	8,4	9,8	10,8	»	0,4	1,4
Activités diverses	1,2	»	1,2	»	»	»	»	»
Ports et rades	36,3	1,1	21,2	1,9	5,4	»	2,1	4,6
Routes et ponts	86	4,2	31,3	19,5	14,1	»	13,4	4,5
Chemins de fer	44,2	»	24,9	3,1	6,8	1	5	3,3
Voies navigables	3,4	»	0,2	2,1	0,1	»	1,1	»
Transports aériens	7,2	»	3,1	0,6	1,1	»	1,8	0,6
Météorologie	1,2	1,2	»	»	»	»	»	»
Transmissions	11,9	»	6,6	1,8	1,2	0,3	1,2	0,8
Services sanitaires	17,9	0,3	8,5	3,4	1,3	0,9	2,4	1,1
Enseignement	19,6	»	11,8	3,2	1,3	0,4	1,7	1,2
Habitat	19	0,3	10,2	4,1	3,7	0,2	0,5	»
Totaux	309,9	23	165,4	70,8	52,3	3,5	37,2	17,7

(1) Pour l'ensemble des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.
(2) Montant des investissements effectués à l'aide de fonds publics.
(3) Dépenses d'ordre général profitant à un ensemble de territoires.

Si l'on veut traduire la première impression qui se dégage de ce tableau, on peut noter, comme l'a fait M. Huet, à la fois l'importance des crédits alloués à l'Afrique occidentale française, importance d'ailleurs justifiée par la population et les ressources économiques de ce territoire, la part notable allouée à l'Afrique équatoriale française, compte tenu de sa faible population, enfin la médiocrité relative de la dotation dont a bénéficié Madagascar. Il convient, par ailleurs, d'examiner rapidement la répartition par nature des investissements aussi effectués.

INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

D'après l'étude précitée, l'ensemble de ces investissements aurait atteint 15,3 p. 100 de l'ensemble pour la période 1947-1952. On a fait observer que ce pourcentage était particulièrement modeste pour des territoires dont le développement social souffrait d'un retard aussi considérable.

Il convient d'inscrire sous cette rubrique les dépenses intéressant l'urbanisme et l'habitat. Il s'agit de dépenses importantes, dont on peut regretter qu'elles aient été essentiellement localisées dans les principales villes. Nous retrouvons ici la manifestation d'une sollicitude particulière dont ont bénéficié les agglomérations urbaines. Le précédent rapport général a signalé les inconvénients d'une telle politique.

En ce qui concerne la ventilation des investissements publics affectés à cet objet, elle fait apparaître des proportions fort inégales entre les immeubles et les logements administratifs édifiés pour 67 milliards, les travaux d'assainissement, de voierie, d'adduction d'eau et de distribution d'électricité qui ont absorbé 30 milliards et la dotation vraiment modeste des sociétés immobilières qui ont bénéficié de 3 milliards seulement. En particulier, le luxe déjà signalé de certains immeubles administratifs, tel que le gratte-ciel qui abrite, à Dakar, les nouveaux bureaux du gouvernement général, conduit à se demander si de telles réalisations méritaient de figurer dans l'ordre d'urgence au rang qui leur a été attribué.

Il est inutile de rappeler les raisons impérieuses pour lesquelles s'imposait une action énergique en faveur de l'amélioration des conditions sanitaires dans lesquelles vivent les populations d'outre-mer. Le premier plan de modernisation a consacré un peu moins de 18 milliards de crédits au service de santé et à l'hygiène publique. Sur ce total, près de 11 milliards ont été fournis par le Fides, le surplus provenant essentiellement d'une contribution des budgets locaux. On a eu l'occasion de noter la prépondérance accordée à certains grands établissements onéreux d'installation et d'entretien, tels que les hôpitaux centraux de Lomé et de Brazzaville. Il est permis ici encore de regretter la faveur dont ont bénéficié les investissements urbains, alors que des efforts trop modestes ont été faits en vue d'améliorer l'état sanitaire des campagnes. Le service général d'hygiène mobile de prophylaxie n'aurait reçu que le dixième environ des crédits d'investissements.

Observons encore que si l'effectif global du personnel de service de santé atteint le double du chiffre d'avant guerre, le nombre des médecins n'a marqué qu'une progression bien inférieure, puisqu'il serait passé seulement de 1294 à 1702. Les remèdes à apporter aux difficultés du recrutement des médecins doivent à coup sûr être recherchés de toute urgence.

Une mention particulière doit être réservée dans le présent chapitre au développement de l'enseignement. Les investissements dans ce domaine ont été estimés à près de 20 milliards. Sur ce montant, les deux tiers ont été fournis par le Fides et un tiers provient de la contribution des territoires.

Le nombre total des élèves, qui était de 525.000 en 1945, serait passé à 811.000 en 1951. Il convient d'ajouter que les établissements privés distribuent l'enseignement à 41 p. 100 des élèves, alors que les subventions qui leur ont été attribuées ne représentent que 6 p. 100 du montant global des crédits.

Quelle est l'importance relative des divers ordres d'enseignement ? L'enseignement du premier degré aurait reçu 31 p. 100 des crédits, montant inférieur au taux de 37 p. 100 prévu à l'origine. Par contre, l'enseignement du deuxième degré a été particulièrement favorisé, puisqu'il a reçu 38 p. 100 des crédits au lieu de 23 p. 100 accordé par le premier plan de modernisation. 1.133 bacheliers auraient été formés en 1952.

En regard de ces chiffres, il est permis de regretter l'insuffisance flagrante des résultats obtenus par l'enseignement technique. Cette dernière branche n'a reçu que 23 p. 100 des crédits, au lieu de 28 prévu par le plan. De sérieuses critiques ont été, au surplus, adressées à certains collèges techniques d'un coût élevé, dont le rendement pratique apparaît faible. Le grand problème découle de la préférence marquée pour les emplois administratifs, non seulement par les diplômés de l'enseignement secondaire, mais encore par ceux qui sortent des établissements de formation professionnelle.

La question des débouchés susceptibles d'être offerts en fin d'études aux anciens élèves de l'enseignement supérieur reste également posée. Le plus grand nombre des étudiants d'outre-mer est constitué par les boursiers recevant leur formation dans les facultés métropolitaines (572 sur 1091 au total). Le développement des territoires d'outre-mer exige de toute évidence un nombre aussi élevé que possible de techniciens. Il est indispensable, par ailleurs, de diffuser très largement l'instruction élémentaire. Dès lors, les efforts devraient porter, d'une part, sur l'enseignement du premier degré, par ailleurs, sur la formation professionnelle.

Les difficultés auxquelles s'est heurté jusqu'à maintenant le placement des anciens élèves de l'enseignement technique proviennent, pour une large part, de l'insuffisance de leur formation pratique. Peut-être un stage d'application en fin d'études fournirait-il aux élèves le complément de formation qui ne comporte pas l'obtention de diplôme.

Deux sortes de débouchés doivent s'offrir aux autochtones pourvus d'une réelle formation technique. Indépendamment des emplois qui doivent se multiplier avec le développement des industries locales, l'équipement des activités rurales exige la présence en brousse de nombreux artisans susceptibles d'assurer l'entretien du matériel indispensable à la modernisation de l'agriculture autochtone traditionnelle. On ne saurait trop insister sur le rôle que doit jouer l'artisanat dans l'œuvre urgente de mise en valeur rationnelle de la brousse.

EQUIPEMENT PUBLIC

Le premier plan de modernisation avait pour tâche essentielle la création de l'infrastructure qui faisait gravement défaut aux territoires d'outre-mer. L'équipement des ports constituait logiquement la première tâche, puisque ceux-ci représentent la voie d'accès normale des territoires. Plus de 35 milliards leur ont été consacrés. Les travaux effectués à Dakar, Conacry, Abidjan et Douala sont connus. L'accroissement considérable du trafic souligne leur utilité. Souhaitons que l'on ne voit plus à l'avenir reparaître les difficultés des transports maritimes qui ont marqué la période d'exécution du premier plan et qui étaient en grande partie imputables à la situation désastreuse des territoires desservis par des wharfs ou par des ports dépourvus d'un équipement moderne.

Un problème qui devra être étudié d'extrême urgence est celui du coût excessif des opérations de manutention dans les ports, atteignant fréquemment le double du prix des services similaires fonctionnant dans les territoires étrangers d'outre-mer.

Le précédent rapport général a souligné, comme il convenait, le fait remarquable que constitue le rapide essor des transports aériens. Il n'est pas douteux que les aménagements effectués dans ce domaine ont présenté une utilité particulière. D'ores et déjà, les conditions dans lesquelles s'effectuent les liaisons, notamment avec les territoires de l'intérieur, ont été transformées par l'aviation. Pour d'autres territoires, tels que Madagascar et le Gabon par exemple, où se rencontrent à la fois de grandes distances et un réseau de voies de communication terrestres particulièrement restreint, l'usage de l'aviation dans les relations intérieures a constitué un immense progrès. On peut affirmer que le développement des transports intérieurs, encore limité, doit normalement s'accentuer à l'avenir.

Les chemins de fer ont bénéficié d'une dotation dépassant 50 milliards. La presque totalité de ce chiffre a été utilisée en vue de la modernisation des réseaux et du matériel. Celle-ci était à coup sûr indispensable. Contrairement à un préjugé qui se rencontre parfois outre-mer, les chemins de fer ne constituent pas un mode de transport périmé. Ils sont susceptibles de jouer encore un rôle notable bien que leur tracé, inspiré par des mobiles d'ordre politique lors de leur construction, ne corresponde pas le plus souvent aux exigences de l'économie.

Il n'est pas possible d'aborder le problème des communications terrestres, sans parler de l'insuffisance du réseau routier et des nombreux déboires que l'exécution du plan a rencontrés dans ce domaine. On a évalué à 81 milliards les crédits affectés à l'équipement routier. Cinq milliards supplémentaires ont été fournis par des fonds étrangers au Fides. En regard de ces énormes dépenses, on prévoit l'achèvement en 1954 de 3.800 km de routes définitives. 2.000 km correspondront à une partie des axes lourds prévus par le plan. Le prix de revient de ces derniers sera d'environ 20 millions de francs par km. Ce prix de revient atteindra encore 10 millions de francs par km pour les 1.800 km d'axes secondaires intéressant directement la production qui forme le complément des réalisations du premier plan.

Le précédent rapport général présenté au Conseil économique avait consacré un chapitre à cet important problème. Depuis lors, aucune solution ne paraît s'être imposée. Il serait pourtant souhaitable qu'on s'attache à découvrir la technique qui permettrait de réaliser des voies peut-être moins luxueuses, mais suffisantes pour satisfaire les besoins essentiels de l'économie.

Au nombre des travaux intéressant l'équipement public, il est permis de citer l'électrification. A cet égard, 4 grandes centrales hydroélectriques ont été entreprises en Guinée, au Cameroun et en Afrique équatoriale française. Elles doivent fournir 47.000 kWh pour des investissements atteignant 20 milliards. Par ailleurs, on a procédé à la création ou au remplacement de centrales urbaines d'importance plus réduite. L'accroissement de la puissance qu'on en attend s'élève néanmoins à 55.000 kWh pour une dépense inférieure à 15 milliards.

L'énergie électrique dont disposent les territoires est, en général, très insuffisante. Par ailleurs, les tarifs de vente du courant sont excessifs. De nouvelles installations hydroélectriques permettront-elles d'y remédier ? On peut l'espérer sans qu'il soit néanmoins permis d'oublier que le régime irrégulier des cours d'eau d'Afrique, l'éloignement fréquent des régions d'utilisation et diverses autres circonstances conduisent à une certaine prudence dans l'utilisation des ressources de cette nature.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

Le premier plan de modernisation avait accordé, à juste titre, sa sollicitude aux recherches et à la production minières trop négligées dans le passé. On connaît, d'ores et déjà, certains résultats et surtout les espoirs qu'a suscités la reconnaissance de différents gisements. L'opinion en a été informée et le nouveau plan en a largement tenu compte.

Nous ne mentionnerons pas ici les productions antérieures au premier plan telles que le nickel et le chrome de Nouvelle-Calédonie ou les phosphates d'Océanie. Les rapports particuliers contiennent toutes les indications relatives à la situation actuelle de ces activités. Notons seulement que, pour Madagascar, l'année 1953 a été peu favorable pour des causes inhérentes à l'évolution du marché mondial : la production du graphite est tombée de 18.500 tonnes à 13.250. Celle du mica à 621 tonnes au lieu de 728. L'exploration du gisement de la Sakoa a été poursuivie, mais 40 ans après sa découverte, l'avenir de ce bassin demeure incertain.

On sait que le premier plan avait envisagé un développement important de la production aurifère qu'il espérait voir porter en 1952 à 13 tonnes pour les exploitations européennes et à 7 tonnes pour l'orpaillage. Les motifs de la décadence de cette industrie sont imputables essentiellement à la politique monétaire des U. S. A. qui consiste à maintenir le prix de l'or à 8 35 l'once. En France, le ministère des finances a considéré jusqu'à présent que nos engagements internationaux ne permettaient pas de recourir en faveur de la production de l'or à des mesures de soutien qui, seules, permettraient d'empêcher la disparition complète d'une activité qui aurait pu être très profitable aux territoires d'outre-mer. Pourtant, certains pays étrangers, tels que l'Union sud-africaine, ont eu recours à une politique d'aide indirecte, qui leur a permis d'assurer la survivance de leurs exploitations aurifères.

Le tableau ci-après fait ressortir le contraste vraiment tragique entre les espoirs du plan et la réalité des faits en 1953.

Production de l'or dans les territoires d'outre-mer.

	1950	1951	1952	1953	PRÉVISIONS du plan. 5e année.	PRÉVISIONS du plan. 10e année.
Afrique équatoriale française	1.516	1.456	1.473	1.594	6.000	15.000
Afrique occidentale française	810	251	32	11	2.000	5.000
Guyane	375	375	225	128	2.500	5.000
Cameroun	248	162	92	32	1.500	4.000
Madagascar	56	0	1	2	1.000	2.000
Total	2.985	2.244	1.823	1.797	13.000	31.000
Orpaillage					7.000	7.000
Total général					20.000	38.000

Divers projets d'origine parlementaire, tels que les intéressantes propositions de loi de M. Palewski et M. Malbrant, suggèrent des remèdes à ce déplorable état de choses. Entre temps, quelques mesures de détail sont intervenues. C'est ainsi qu'en janvier 1954, le conseil général du département de la Guyane a voté une résolution portant de 3.000 à 10.000 francs par kilogramme d'or natif la patente pour les exportations d'or, avec effet rétroactif à partir de 1952. Il est charitable de ne pas porter de jugement sur l'opportunité d'une telle initiative.

Affectée, elle aussi, par l'évolution des cours mondiaux, la production de diamant a diminué en tonnage d'environ 15 p. 100 en 1953, alors que la baisse des prix atteignait 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. On regrettera les difficultés rencontrées par cette branche d'activité, qui avait donné, pour l'Afrique équatoriale française notamment, de très sérieux espoirs.

Une note plus réconfortante est fournie par les exploitations nouvelles, telles que celle du fer en Guinée, où les chargements ont atteint 400.000 tonnes et celle des bauxites, qui a abouti au chargement de 360.000 tonnes de minerai. Toutefois, le placement sur les marchés extérieurs de la production de la Compagnie minière de Conakry paraît se heurter, depuis quelques mois, à de sérieuses difficultés. Au domaine des perspectives d'avenir appartiennent encore les problèmes du fer de Fort-Gouraud, du cuivre d'Akjoujt et du gisement de manganèse de Franceville. On n'ignore pas les difficultés qu'a mis en lumière l'étude des moyens d'évacuation de ces gisements de Fort-Gouraud, notamment où il faudrait envisager la construction d'une voie ferrée de 545 kilomètres jusqu'à Fort-Etienne ou de 381 kilomètres jusqu'à Villa-Cisneros, le premier parcours empruntant également le territoire espagnol, ce qui ne facilite évidemment pas la solution.

On aurait tort de méconnaître les précieux avantages que les territoires d'outre-mer pourraient retirer de la mise en exploitation de nouveaux gisements ou du développement de la production des bassins d'ores et déjà en activité. Toutefois, la situation géographique de la plupart de ces gisements fait apparaître un coût d'exploitation élevé indépendamment de conditions locales souvent très difficiles, comme en Mauritanie, où la mine de Fort-Gouraud se trouve dans une région désertique à peu près dépourvue d'eau. Si les obstacles naturels peuvent être surmontés et si les conditions économiques permettent d'exporter le minerai à un prix rentable, il serait chimérique d'espérer que la production minière apportera au fisc local une matière imposable suffisante pour résoudre les problèmes budgétaires tels que ceux qui se posent en Afrique équatoriale française.

Le premier plan s'était occupé très justement de la production et de l'industrialisation forestières. Dans ce domaine, on doit reconnaître que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Si la production de bois en grumes s'est développée, malgré les aléas des marchés extérieurs, dans des conditions assez remarquables, le grave problème que pose la défense de la forêt n'est toujours pas résolu. Par ailleurs, les mécomptes éprouvés par quelques industries de transformation ne doivent pas conduire à méconnaître l'intérêt de cette branche d'activité. Les difficultés rencontrées par la Compagnie française du Gabon et la Compagnie française du Cameroun, ainsi que les sommes considérables dépensées dans les expériences malheureuses auxquelles elles se sont livrées, peuvent s'expliquer. Des erreurs techniques de conception ont été commises. Il est certain, d'autre part, que des critiques pourraient être dirigées contre la gestion de ces entreprises, en ce qui concerne notamment la Compagnie française du Gabon jusqu'à sa récente réorganisation. En tout état de cause, on ne doit pas oublier que la transformation sur place des produits d'origine agricole est de nature à favoriser considérablement le développement économique des territoires. Elle doit donc être encouragée dans toute la mesure du possible et il faut se préoccuper attentivement des difficultés inhérentes au coût élevé de la production et aux charges fiscales souvent excessives qui ne peuvent qu'entraver cette dernière.

L'usine de la R. I. C. C. (1) paraît avoir résolu les problèmes techniques que posait l'obtention de la cellulose à l'aide d'essences forestières tropicales. Malheureusement, l'équilibre financier de l'entreprise n'est pas réalisé pour autant. La même observation est valable pour les huileries édifiées sous le patronage du plan dont les résultats ont été jusqu'ici décevants.

« L'agriculture est l'activité dominante des territoires d'outre-mer », déclarait avec raison le premier plan de modernisation, qui ajoutait : « Sa primauté ne sera pas sensiblement atténuée par l'essor des autres branches de production. » Cette déclaration de principe conserve aujourd'hui toute sa valeur.

(1) Régie industrielle de la cellulose coloniale.

On a défini de la manière suivante la doctrine en faveur en 1948: « L'idée essentielle du premier plan était de concentrer les efforts de la production agricole, qu'il s'agisse des produits vivriers ou des denrées d'exportation sur des périmètres définis où seraient appliqués dans un cadre coopératif des méthodes techniques modernes élaborées par les organismes de recherches ». Il est indiscutable que les espoirs qu'on avait fondés sur cette méthode ont été déçus. Les grandes exploitations, qui doivent jouer le rôle de pilote, telles que la C. G. O. T. et Richard Toll, ont abouti à des résultats extrêmement décevants. D'une part, il est apparu que de telles réalisations étaient d'un coût extrêmement élevé (plus de deux millions de francs par hectare pour Richard Toll, par exemple). En outre, il semble que la mécanisation intensive sur laquelle on comptait ne soit pas susceptible de suppléer à l'insuffisance de la main-d'œuvre. L'expérience a montré que les productions en voie de développement demeuraient les cultures indigènes à peine améliorées depuis le début de la mise en application du plan. On est arrivé à penser que la solution d'avenir résidait dans une vaste entreprise d'éducation du paysannat indigène, ce qui suppose la formation et la mise en place d'un très nombreux personnel technique d'encadrement. Celui-ci ne saurait être improvisé. Les techniciens européens en matière agricole demeurent rares et le recours à des cadres autochtones constitue assurément la seule formule pratique.

Au nombre des difficultés, auxquelles se heurte la production agricole, on cite avec raison les pratiques usuraires dont sont victimes, sous des formes diverses, les cultivateurs autochtones. Le problème d'une organisation pratique du crédit agricole reste posé.

On a vu, d'autre part, se préciser, au cours des dernières années, la menace résultant de l'épuisement des sols. En Afrique, notamment et à Madagascar, la destruction progressive de la forêt, la dégradation des sols par l'érosion ne sauraient être contestées. Les pratiques traditionnelles de l'agriculture indigène sont les principales responsables de cette évolution. Personne n'ignore les ravages imputables aux feux de brousse qui, pour avoir été réglementés, n'en continuent pas moins à dévaster la forêt africaine.

On sait, d'autre part, que certaines formes de cultures sont de nature à compromettre sérieusement l'avenir. Ainsi, au Sénégal, l'assolement arachide-mil-jachère, conforme à la tradition, a été abandonné au profit de la culture exclusive de l'arachide qui épuise plus rapidement le sol. On constate déjà que les rendements en arachides auraient diminué, dans certains cas, de moitié depuis vingt ans. Divers remèdes existent, notamment les modifications des méthodes de cultures extensives et le recours aux amendements et aux engrais, l'interdiction du défrichement des pentes sujettes à l'érosion, enfin une protection efficace de la forêt contre les feux de brousse. Toutes ces mesures exigent une vigilance constante de l'autorité et surtout une active propagande de nature à convaincre les populations qu'en détruisant la terre elles préparent infailliblement leur propre ruine.

LE DEUXIEME PLAN QUADRIENNAL

Le deuxième plan quadriennal, dont l'élaboration s'achève en ce moment, a été établi dans des conditions assez différentes de la procédure suivie en 1948.

On avait cherché alors à grouper autour d'une importante majorité de personnalités appartenant à l'administration, des représentants des territoires d'outre-mer, du Parlement et des entreprises. Les membres de la commission, chargés de la rédaction du second plan, ont tous été désignés par l'administration, sans consultation des organisations professionnelles. C'est cette réunion de techniciens choisis à titre individuel qui a établi le nouveau projet, non encore publié officiellement à l'heure actuelle.

Quelques idées se dégagent des renseignements que l'on peut avoir sur l'esprit du second plan. Ses auteurs se seraient préoccupés avec beaucoup de raison du déséquilibre entre le niveau de vie des populations urbaines et celui des masses rurales. Le ministre de la France d'outre-mer déclarait à ce sujet à l'Assemblée nationale le 9 avril 1954 : « L'objet du prochain plan sera particulièrement orienté vers les productions du sol qui intéressent la plus grande masse et qui sont susceptibles d'avoir l'action la plus directe sur le niveau de vie. L'action du plan doit se faire sentir au niveau du paysan dans son cadre coutumier. Il ne faut pas hésiter à la faire porter sur des réalisations modestes, sur un équipement rural de base dont l'effet sera peut-être plus sensible que celui des grands ensembles agricoles qu'on a tenté précédemment de promouvoir ».

Les auteurs du second plan paraissent s'être également soucités du coût élevé de la production dans les territoires d'outre-mer. La gravité de ce problème a déjà été exposée au Conseil économique, lors de la présentation du premier rapport général sur la conjoncture. On ne saurait qu'approuver les mesures envisagées en pareille matière par les auteurs du plan en vue de réduire le coût des produits métropolitains importés en agissant notamment sur les frets, en réduisant les frais portuaires et les droits d'entrées perçus par le territoire. On s'accordera pour reconnaître avec eux l'intérêt de réduire le coût des transports intérieurs, notamment en diminuant le prix du carburant et en allégeant les tarifs ferroviaires. On approuvera leur résolution tendant à améliorer le rendement de la main-d'œuvre et de l'outillage ainsi que leur projet de réformer les conditions dans lesquelles s'effectuent la collecte et le conditionnement des productions exportables. Enfin, on ne saurait qu'encourager leur désir de voir les pouvoirs publics rechercher systématiquement la participation des capitaux privés. Toutefois, la réalisation de ce vœu suppose un certain nombre de mesures propres à faciliter, non seulement la formation de l'épargne, mais à accroître la sécurité et la rentabilité des investissements effectués outre-mer. Le développement et l'utilisation de l'épargne locale méritent également d'être étudiés attentivement.

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition par branches d'activité des 347 milliards et demi, représentant le montant total des investissements prévus au second plan :

SECTEURS D'ACTIVITÉ bénéficiaires	MONTANT TOTAL des investissements prévus (milliards).	POURCENTAGE par rapport au montant global des investissements retenus.
Recherche scientifique	14	4
Recherche minière	24	6,9
Grands projets industriels	80	23
Prêts aux entreprises privées	16	4,6
Economie rurale	62	17,9
Transports et communications	77	22,2
Enseignements, éducation de base	19,4	5,6
Radiodiffusion	2,5	0,7
Santé	23,6	6,8
Urbanisme et habitat	29	8,3
Total	347,5	100

LES PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION ET LE MARCHE MONDIAL

Il était naturel qu'en établissant son programme de développement de l'agriculture, le premier plan ait fixé un ordre de préférence en faveur de certaines denrées. On lit, en effet, dans le rapport de janvier 1948 : « La commission estime que le riz, les oléagineux et le coton doivent bénéficier d'une priorité n° 1, tandis que le cacao, le café et les bananes constitueraient une priorité n° 2 ». Nous avons mentionné ci-dessus les mécomptes éprouvés par les grandes entreprises de culture mécanisée qui devaient se consacrer aux productions du premier groupe. En ce qui concerne le coton, son destin n'a pas été beaucoup plus favorable, bien qu'il s'agisse d'une production antérieure aux initiatives du plan. Son avenir demeure incertain en Afrique occidentale française, alors qu'en Afrique équatoriale française, la mise en œuvre d'une politique de soutien vient d'apparaître indispensable.

Par contre, les productions du second groupe, livrées à elles-mêmes, ont connu un développement brillant stimulé par une

évolution favorable des cours. Le tableau ci-après donne une image de l'évolution suivie par les principales productions exportables: (1)

PRODUITS	1938	1949	1952	1953
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Arachides décortiquées	180.593	215.808	193.305	207.039
Huile d'arachide	5.681	55.405	59.698	98.764
Amande de palme, palmiste	127.556	131.645	99.821	127.584
Bois	381.897	381.266	392.904	609.468
Bananes	152.817	148.329	201.404	»
Cacao	92.433	106.919	108.180	143.567
Café	62.517	102.330	129.988	107.804
Coton égrené	46.540	27.377	33.891	27.689
Sucre	171.989	158.899	258.728	»

Le rapport particulier sur la conjoncture des départements d'outre-mer traite le problème du sucre et souligne la gravité des difficultés que rencontre le placement de cette production en concurrence avec le sucre de betterave au sein même de l'Union française.

Une mention particulière peut être faite des exportations de bois qui, après la crise sévère bien que d'une durée limitée ayant marqué l'année 1952, a retrouvé des débouchés suffisamment importants. Une fraction notable de ce tonnage est représentée par l'okoumé du Gabon, dont la commercialisation libre dans la période d'avant guerre, est désormais confiée à l'office des bois de l'Afrique équatoriale française, investi d'un monopole légal. Cet état de choses, qui dure depuis dix ans, a entraîné d'ores et déjà d'importantes conséquences. Les principales industries métropolitaines du contreplaqué ont obtenu la qualité de « dérogataires » qui leur permet de s'approvisionner directement sur les exploitations forestières qu'elles possédaient ou dont elles ont fait l'acquisition sur le territoire du Gabon. Il en résulte que près de 70 p. 100 de l'okoumé consommé par l'industrie métropolitaine échappe à la commercialisation. La clientèle de l'office est désormais constituée essentiellement par le marché allemand, de telle sorte que ce sont les demandes formulées et les cours pratiqués à Hambourg qui déterminent, pour une large part, l'activité de la production gabonaise. Il est superflu de souligner les inconvénients que peut présenter une telle organisation du marché.

Ce sont aussi les cours extérieurs qui interviennent dans la fixation du prix du cacao et du café bien que pour ce dernier produit, la majeure partie du tonnage soit destinée à la consommation métropolitaine. L'exemple du cacao est particulièrement frappant. La production mondiale n'a marqué aucun progrès, puisqu'elle ne dépassait pas en 1953-1954 715.000 tonnes contre 725.000 avant guerre. Par contre, la demande s'était élevée pour le dernier exercice jusqu'à 800.000 tonnes. La hausse rapide des cours qui en est résulté a déjà eu pour effet de restreindre la consommation de 60.000 tonnes environ aux Etats-Unis. En France même, le montant des ventes des produits de chocolaterie est en sensible régression depuis le début de 1954.

Le tableau ci-après montre l'évolution des cours à New York pendant l'année 1953 et le 1er trimestre de 1954:

DATES	« ACCRA » en cts/1 b à N. Y.	T. O. M. en F/kg en France.
Janvier 1953	31,6	236
Février 1953	30	270
Mars 1953	33,25	277,5
Avril 1953	34,25	295
Mai 1953	34,37	330
Juin 1953	34,87	315
Juillet 1953	38	285
Août 1953	41	287,5
Septembre 1953	40,25	230
Octobre 1953	39,75	237,5
Novembre 1953	45	225
Décembre 1953	46,10	237,5
27 janvier 1954	48,90	395
24 février 1954	59	440
31 mars 1954	61,5	467,5

(1) Production de l'Afrique noire et de Madagascar, à l'exception des « bananes » et « sucre » qui comprennent en outre la production des territoires d'outre-mer.

Dans une intervention à l'Assemblée nationale, qui contenait nombre d'appréciations sévères à l'égard des pouvoirs publics, M. Senghor, tout en reconnaissant l'amélioration de la situation générale des territoires d'outre-mer en 1953, ajoutait: « Cette amélioration ne provient pas de la politique gouvernementale, mais tout simplement de la hausse mondiale des cours du café et du cacao ». Il est juste de dire que le Gouvernement est étranger aux cotations de la bourse de New York. Un tel état de choses offre des dangers sur lesquels il est inutile d'insister. Il serait chimérique de penser que l'évolution à laquelle on a assisté depuis quinze mois se poursuivra à sens unique. L'expérience du passé permet, bien au contraire, de craindre qu'un jour ou l'autre se produise une baisse des cours dont les répercussions seront particulièrement graves pour l'économie des territoires d'outre-mer.

Il importe d'ajouter que les producteurs n'ont pas bénéficié intégralement de ces cours favorables. Dans un ouvrage consacré aux incidences économiques et financières du code du travail dans lequel l'auteur examine également différents problèmes intéressant la production agricole, M. Lecaillon, professeur à l'institut des hautes études de Dakar, établissait de la façon suivante l'évolution de la part revenant aux producteurs indépendants dans le prix C. A. F. entre 1938 et 1952:

PRODUITS	1938	1952
	Pourcentage.	Pourcentage.
Arachides	53	54
Palmistes	61	44
Cacao	55	40
Café	81	65

On voit qu'à l'exception de l'arachide, la part du paysan autochtone a considérablement diminué par rapport à la période d'avant-guerre. Si l'on ajoute que les caisses de soutien des produits sont vides en vertu de la politique suivie depuis la fin des hostilités, on voit que la situation, au cas de survenance d'une crise, apparaît d'ores et déjà comme particulièrement inquiétante. Si les territoires étrangers d'Afrique sont également exposés aux inconvénients résultant d'une agriculture dans laquelle une ou deux productions destinées à l'exportation occupent une place prédominante, le risque encouru est limité par l'existence de caisses de réserve telles que celle du cacao qui, pour la Nigeria et la Gold Coast, dispose actuellement de 200 millions de livres sterling. De telles ressources permettraient aux autorités britanniques de pratiquer une politique de soutien efficace, en cas de baisse sur les marchés extérieurs.

L'EQUILIBRE ET LA STRUCTURE DES BUDGETS D'OUTRE-MER

Grâce à l'évolution favorable des circonstances économiques, la situation financière des fédérations de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, ainsi que du Cameroun s'est sensiblement améliorée en 1953 par rapport à l'année précédente, qui avait été marquée par un ralentissement sensible de l'activité et par des prix de vente peu favorables de la production. Ce résultat a pu être atteint grâce à un accroissement des exportations dont le tonnage s'est développé, en Afrique occidentale française, par exemple, tant pour l'arachide que pour le cacao, les bananes, les palmistes, l'huile de palme et le bois. La régression en tonnage que l'on constate pour le café a été largement compensée par l'amélioration des prix de vente à l'extérieur. Par un heureux concours de circonstances, l'augmentation du tonnage exporté s'est accompagnée de la hausse des cours mondiaux des principaux produits d'exportation. Cet état de choses favorable explique la situation présente des budgets. Il convient d'y ajouter les effets de l'aide de la métropole, notamment dans le cas de l'Afrique équatoriale française. Pour cette fédération, le F.I.D.E.S. a pris à sa charge le soutien de la production cotonnière pour un montant de 800 millions de francs métropolitains. En outre, des mesures ont été prises sous des formes diverses pour le soutien de la production du sisal, de l'huile de palme et de l'arachide.

Par rapport à l'année dernière, aucune modification n'a été apportée à la structure des budgets. Le montant des dépenses publiques dépasse en francs métropolitains le coefficient 100 par rapport à 1938. Indépendamment de l'accroissement général des charges budgétaires, l'importance prise au cours des dernières années par les dépenses de personnel apparaît comme particulièrement digne de retenir l'attention. C'est ainsi que, pour l'Afrique occidentale française, la progression des charges de cette nature a été estimée à 75 p. 100 pour la courte période allant de 1950 à 1952.

Cet état de choses peut être imputé au développement de l'appareil administratif depuis la fin des hostilités. La multiplication des services, notamment à l'échelon des gouvernements généraux, résulte pour partie de l'accroissement des tâches assumées désormais par l'administration. L'allégement souhaitable de cette organisation, devenue trop pesante, ne paraît guère réalisable, en l'absence de véritables réformes de structure auxquelles des mesures fragmentaires ne sauraient suppléer. En ce qui concerne les conséquences financières de l'accroissement des effectifs, il convient d'observer que la métropole supporte déjà les charges afférentes au personnel exerçant des fonctions d'autorité, au personnel militaire et aux services de la justice. C'est donc seulement le surplus des agents de l'administration qui relève des budgets locaux.

Certains attribuent une part de responsabilité dans l'évolution des dépenses publiques aux conditions dans lesquelles a été appliquée la loi du 30 juin 1950. Cette opinion a été soutenue notamment par M. Bayrou, au cours de la séance du 8 mai 1954 à l'Assemblée nationale. M. Bayrou signalait les abus ayant pu résulter, tant de l'absence d'état civil que des facilités accordées à la pratique de l'adoption. Il semble bien que si le principe d'égalité consacré par la loi du 30 juin 1950 a pu recueillir une adhésion unanime, les modalités d'application, notamment en matière de prestations familiales, ont largement dépassé les prévisions du législateur.

On a également fait grief au nouveau régime d'avoir concouru au développement de la polygamie. Si personne ne conteste le droit des populations de l'Union française à conserver un statut familial qui présente pour elles un caractère traditionnel, certains s'étonnent que l'assimilation avec le régime métropolitain ait pu conduire à un tel résultat.

Dans une réponse écrite, en date du 4 mai 1954, le ministre de la France d'outre-mer a indiqué le nombre des fonctionnaires autochtones qui, ayant perçu des allocations familiales, sont polygames. Ce nombre serait:

En Afrique occidentale française, de 8.627 sur un total de 19.977.

En Afrique équatoriale française, de 1.277 sur un total de 4.894.

Au Cameroun, de 948 sur un total de 3.706.

Au Togo, de 1.474 sur un total de 1.924.

D'après le même document, le nombre d'enfants des fonctionnaires de cette catégorie serait seulement en moyenne de 3,2 en Afrique occidentale française, de 2,5 en Afrique équatoriale française, de 2,2 au Cameroun et de 3,4 au Togo, ce qui paraît réellement faible. Toutefois, il est permis de formuler certaines réserves sur des moyennes de ce genre. En ce qui concerne les charges budgétaires, le ministre estime leur accroissement à des pourcentages variant de 4 p. 100 pour l'Afrique occidentale française à 5,67 p. 100 pour le Togo.

Il faut bien reconnaître que de tels chiffres ne sont pas en harmonie avec certaines constatations, telles que celle mentionnée par M. Bégarra, conseiller de l'Union française, dans son rapport d'information (Assemblée de l'Union française, n° 55). M. Bégarra cite l'exemple des garde-cercles de Côte d'Ivoire qui touchaient, en 1950, 82 millions de francs de salaires et 2,5 millions d'allocations familiales. En 1954, ils auront droit à 102 millions de salaires et 48 millions d'allocations familiales. Si l'on ignore le détail, il n'en est pas moins vrai que ces chiffres globaux ont un caractère officiel, puisqu'ils figurent au budget du territoire. Peut-être s'agit-il d'un cas d'espèce qu'il ne conviendrait pas de généraliser d'une façon systématique. Il n'en est pas moins vrai que l'existence de semblables cas particuliers fait ressortir la nécessité d'une enquête sérieuse sur l'ensemble du problème.

Pour en revenir aux incidences financières de l'accroissement continu des dépenses de personnel, il semble qu'on puisse adopter les conclusions figurant dans l'ouvrage précité du professeur Lecaillon sous la forme suivante: « Les frais de personnel pèsent d'un poids très lourd dans les budgets et 60 p. 100 en moyenne des dépenses publiques dans les territoires africains sont consacrés à la rémunération des fonctionnaires. Une fois payés les frais de fonctionnement, il ne reste plus rien pour financer les plans d'équipement. »

CONCLUSION

A défaut de solution définitive qu'il reste à dégager, quelques réflexions peuvent tenir lieu de conclusion aux brèves observations qui précèdent.

Assurément, bien des problèmes demeurent en suspens: tout d'abord la place qui revient aux territoires d'outre-mer dans l'ensemble encore très insuffisamment organisé que constitue l'Union française. M. Sylvandre déclarait à l'Assemblée nationale le 8 avril 1954: « Il faut que les territoires d'outre-mer et ceux qui, à tous les échelons, les représentent, y compris le ministre de la France d'outre-mer et ses services, cessent d'être traités en mineurs ou en parents pauvres, d'être tenus dans la position d'éternels quémandeurs que l'on se garde, pour des raisons d'opportunité politique, d'éconduire brutalement et que l'on tient en haleine aux moindres frais. » Nous souhaitons depuis bien longtemps que le ministère de la France d'outre-mer occupe dans nos institutions une place en rapport avec l'importance des populations et des territoires dont les destinées lui sont confiées. Il faut bien reconnaître que nous n'avons pas reçu dans ce domaine de bien grandes satisfactions.

Le rôle du ministère de la France d'outre-mer est lui-même devenu incertain. Incontestablement, ses pouvoirs ont été restreints (bien que ses effectifs n'aient pas subi une diminution corrélative). Aucune règle logique ne semble d'ailleurs avoir présidé à cette évolution; des questions de détail continuent d'être tranchées rue Oudinot, alors que de grands problèmes échappent plus ou moins complètement à l'autorité ministérielle.

D'excellents esprits ont depuis longtemps fait le procès de l'institution des gouvernements généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer. A l'époque de la création de ceux-ci, on pouvait alléguer les difficultés et la lenteur des communications avec la métropole. Le développement des transports aériens ne permet plus d'invoquer un tel argument. Par ailleurs, on n'avait accordé la personnalité aux gouvernements généraux pour leur conférer la faculté d'emprunter, qu'en raison de l'évolution générale du crédit public, ils ne sont plus en mesure d'exercer actuellement. Nous sommes désormais en présence d'organes centralisés faisant double emploi avec les services du ministère et avec ceux des territoires.

La solution proposée consisterait à enlever aux gouvernements généraux les pouvoirs de décision qui leur appartiennent aujourd'hui et à instituer auprès des hauts commissaires chargés de la représentation politique du pouvoir central de simples organismes d'inspection et de contrôle, ce qui permettrait de notables économies et, à coup sûr, une importante simplification de l'appareil administratif actuellement trop lourd.

On connaît, par ailleurs, l'évolution subie par les cadres administratifs des territoires: concentration excessive des services aux chefs-lieux, insuffisance des effectifs de brousse et des moyens matériels mis à leur disposition, importance croissante des tâches bureaucratiques au détriment des rapports humains. Au cours de la séance précitée de l'Assemblée nationale, M. Ninine déclarait très justement: « On a pensé, à un moment donné, que les problèmes posés par le développement économique et social pourraient se régler exclusivement par des techniques modernes appliquées par des spécialistes plus ou moins itinérants. Mon collègue M. Yacine Diallo et moi-même pensons plus volontiers qu'il n'y a que l'action de l'homme sur l'homme qui soit valable ».

Ce principe doit être également appliqué dans l'ordre économique. Nous avons parlé de l'évolution nécessaire de l'agriculture autochtone. Il n'est pas douteux que des résultats ne pourront être obtenus que par l'élaboration de techniques nouvelles, mais celles-ci ne seront diffusées que par une action de propagande, c'est-à-dire par les conseils et par l'exemple. Il s'agira de réaliser l'équilibre agro-sylvo-pastoral, dont parlent aujourd'hui les spécialistes, d'améliorer les méthodes de culture, mais aussi de procéder à la réhabilitation morale de la « condition paysanne » auprès des masses autochtones.

Tout en conservant à l'agriculture la primauté que lui accordait le premier plan de modernisation et qu'affirme à nouveau le deuxième, on devra faire le nécessaire pour que survivent et se développent les industries locales et, en premier lieu, celles qui ont pour objet la transformation des produits agricoles et l'alimentation du marché intérieur. L'existence de telles industries est, en effet, indispensable si l'on ne veut pas que se perpétue indéfiniment le régime qu'on a qualifié d'économie de traite, dans lequel les produits d'une agriculture de cueillette sont simplement échangés contre des marchandises d'importation. Pour que les industries locales soient en mesure de subsister, il est nécessaire que les droits d'entrée sur les biens d'équipement fassent l'objet de nouveaux allégements, que ces

derniers s'étendent aux pièces de rechange et que, contrairement à la politique récemment instaurée, le prix des carburants soit considérablement abaissé.

Le second plan de modernisation paraît disposé à faire un plus large appel à l'initiative privée. On ne peut que l'en féliciter. Une telle politique exige la restauration, dans la métropole, de l'épargne, que la politique gouvernementale a pour effet de détruire depuis quarante ans. Il est également nécessaire que les autorités locales pratiquent le respect de la propriété privée et qu'une fiscalité enfin raisonnable permette aux capitaux venus du dehors de trouver dans les territoires d'outre-mer, outre la sécurité, des possibilités de rémunération convenable.

Le grave problème que posent les rapports entre la métropole et les territoires d'outre-mer devra, lui aussi, recevoir une solution de principe. Il est souhaitable que les productions de l'une et des autres deviennent le plus possible complémentaires. Ceci faciliterait l'écoulement de la production outre-mer vers la métropole et de celle de la métropole vers les pays d'outre-mer. Tous les pays bénéficieraient largement de la coordination de leurs économies particulières pour n'en faire qu'une : l'économie nationale française (1). On sait qu'à l'heure actuelle le déficit de la balance commerciale des territoires d'outre-mer est comblé par les crédits d'équipement, dont 75 p. 100 constituent désormais des dons, et grâce à la prise en charge par la métropole des dépenses d'administration de plus en plus importantes. Cette formule apparaît désormais naturelle et M. Bogarra écrivait, dans son rapport déjà cité : « Il appartient à la France métropolitaine de consentir les sacrifices nécessaires pour relancer toute l'économie africaine ». Peut-être serait-il sage, néanmoins, de préparer le moment où les territoires d'outre-mer trouveront dans leur équipement, leurs ressources et leur travail les moyens de ne plus se présenter dans la position de quémandeurs contre laquelle M. Sylvandre protestait à juste titre.

Le progrès économique ne peut venir que d'une augmentation de la production, comme M. Viatte l'exposait à l'Assemblée nationale à propos des Antilles : « La situation des départements d'outre-mer est mauvaise parce qu'un trop grand nombre d'individus ont à se partager une production trop faible ».

Au cours du même débat M. Bayrou signalait, à son tour : « Dans ces territoires, où le revenu et les biens de consommation n'augmentent pas, du fait que la production y stagne, ce que l'on donne de plus aux uns est, d'une façon certaine, directement ou indirectement prélevé sur les autres ». Nous ajouterons que la masse à répartir est aujourd'hui si faible qu'on ne peut raisonnablement rien enlever à personne.

Il ne faut pas se dissimuler que l'accroissement des biens consommables ne saurait résoudre, à lui seul, le problème social et moral qui domine aujourd'hui l'évolution des pays d'outre-mer. Les institutions traditionnelles africaines et malgaches ont été ruinées et on doit déplorer que rien ne les ait jusqu'ici remplacées. Une politique d'assimilation n'apporte certes pas un remède. Elle constituerait seulement une solution paresseuse. Il s'en faut de beaucoup que les métropolitains soient aujourd'hui pleinement satisfaits de leur condition et de leurs institutions. On ne saurait nier que ces dernières ne leur ont assuré ni la paix sociale, ni une économie prospère. Il ne convient pas d'obliger les populations d'outre-mer à recommencer pour leur compte nos expériences et à subir à leur tour nos propres déceptions. Souhaitons, au contraire, qu'elles parviennent à puiser dans leurs traditions une règle de vie conforme à leur génie propre, mais adaptée aux nécessités de notre temps et bénéficiant des principes moraux dont s'inspire notre civilisation.

(1) Ce texte, depuis « Il est souhaitable... » jusqu'à « ...l'économie nationale française » résulte d'un amendement du groupe de l'agriculture, et adopté à main levée.

ANNEXES

SCRUTIN N° 1

Sur l'ensemble du rapport présenté par M. Tisserand et relatif à la conjoncture du Maroc.

Nombre de votants..... 153
Ont voté pour..... 122
Ont voté contre..... 15
Se sont abstenus..... 16

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (122).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chapin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des allocations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millet, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Héreil, Lalfalla, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Berlaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagnionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.

Groupe des sinistrés. — M. Baral.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.
C. G. T. - F. O. — MM. Jiabau, Beyaert, Romal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
C. T. indépendants. — M. Dewez.
C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Carré, Delavignette, Graeve, Jourdain, N'Diaye (C. G. T. - F. O.), Poilay.

Ont voté contre (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs (C. G. T.). — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

Se sont abstenus (16).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des travailleurs (C. F. T. C.). — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vanbenbussche, Vansieleghem, Willame.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Rakotobé (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 2

Sur l'amendement déposé par le groupe des chefs d'entreprises sur les conclusions du rapport de M. Bicheron et tendant à préciser le rôle de la coopération dans les D. O. M.

Nombre de votants..... 151
Ont voté pour..... 84
Ont voté contre..... 56
Se sont abstenus..... 11

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (84).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chapin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Berlaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagnionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Baral.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme.
C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Carré, Delavignette, Graeve, Jourdain, Poilay.

Ont voté contre (56).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Harasse, Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Lalfalla, Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Romal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (11).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Ramarony.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des travailleurs (C. G. C.). — M. Malterre.

SCRUTIN N° 3

Sur l'amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) sur les conclusions du rapport de M. Bicheron et tendant à ajouter un alinéa relatif à l'ouverture des travaux publics financés par une taxe sur les bénéfices des entreprises.

Nombre de votants..... 151

Ont voté pour..... 56
Ont voté contre..... 87
Se sont abstenus..... 8

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (56).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).
Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.
Groupe des coopératives. — MM. Brot, Gaussel.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Pailleux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.
C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), Delavignette, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

On voté contre (87).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon, Ramarony.
Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.
Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.
Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:
Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagulonie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.
Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:
C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.
C. T. intellectuels. — M. Wolff.
Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Auberiot, Carré, Graève, Jourdain, Poilay.

Se sont abstenus (8).

Groupe de l'agriculture. — M. Guellati.
Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Berret.
Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.

SCRUTIN N° 4

Sur l'amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) sur les conclusions du rapport de M. Bicheron et tendant, dans le cadre d'une politique foncière, à recourir, si besoin, à la réquisition.

Nombre de votants..... 150

Ont voté pour..... 54
Ont voté contre..... 88
Se sont abstenus..... 8

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (54).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Gauthier, Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).
Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.
Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Pailleux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.
C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), Delavignette, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (88).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.
Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.
Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.
Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:
Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagulonie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.
Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:
C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.
C. T. intellectuels. — M. Wolff.
Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Auberiot, Carré, Graève, Jourdain, Poilay.

Se sont abstenus (8).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

SCRUTIN N° 5

Sur l'amendement du groupe des travailleurs (C. F. T. C.) sur les conclusions du rapport de M. Bicheron, et tendant à l'élaboration d'une politique du plan avec la collaboration de commissions économiques locales.

Nombre de votants..... 151

Ont voté pour..... 91
Ont voté contre..... 59

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (91).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (C. G. T.-F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Rius (C. G. T.), Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.
Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.
Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.
Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.
Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Pailleux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.
C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.
Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), Delavignette, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (59).

Groupe des activité diverses. — MM. Colleville, Montfajon, Ramarony.
Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des entreprises privées:
Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagulonie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Roghano, Troemé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Carré, Graeve, Jourdain, Poilay.

SCRUTIN N° 6

Sur l'ensemble du rapport présenté par M. Bicheron et relatif à la conjoncture des départements d'outre-mer.

Nombre des votants 148

Ont voté pour 133
Se sont abstenus 15

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (133).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (C. G. T.-F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guillaii, Guy-Charon, Hadengue, Hauquiaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dalland, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Sené.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanie, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Canchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Roghano, Troemé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Lidhart, Maymad, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboldi, MM. Vandenbussche, Vansteleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Rabau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bicheron (C. G. C.), Bournet-Aubertot, Carré, Delavignette, Graève, Jourdain, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Bius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs (C. G. T.). — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Jeannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

SCRUTIN N° 7

Sur l'ensemble du rapport général présenté par M. Bournet-Aubertot et relatif à la conjoncture économique des territoires extra-métropolitains de l'Union française.

Nombre de votants 152

Ont voté pour 83
Ont voté contre 49
Se sont abstenus 20

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (83).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guillaii, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dalland, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Sené.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Luffalla.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Canchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Roghano, Troemé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bournet-Aubertot, Carré, Delavignette, Graève, Jourdain, Poilay, Serrure.

Ont voté contre (49).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Hauquiaut (C. F. T. C.), Bius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Mabit, Mme Picard.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Lidhart, Maymad, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboldi, MM. Vandenbussche, Vansteleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Jeannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Rabau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (20).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe des associations familiales. — MM. Leroy (Louis), de Loynes, Noddings, Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip.

Groupe des travailleurs (C. G. C.). — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

Groupe de l'Union française. — M. Bicheron (C. G. C.).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.